BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE
74 | 07
Septembre 2019

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

234 **Jay DHARMADHIKARI**
Un *aureus* inédit pour Maximien Hercule à Alexandrie au type *Herculio Victor*

239 **Christian CHARLET, Arnaud CLAIRAND, Charles FROIDEVAUX**
Un double louis d'or aux quatre L de fausse réformation, frappé sur un double louis de Dombes au millésime 1652

241 **François JOYAUX**
De curieuses décorations annamites décernées à Félix Faure

244 **Christian CHARLET, Francesco PASTRONE**
Une monnaie de collection de 10€ en argent frappée à l'effigie de la princesse Grace de Monaco (2019)

CORRESPONDANCES - Journées numismatiques, Nîmes, 31 mai-02 juin 2019

247 **Richard PELLÉ**
Correspondance rectificative au sujet d'une note du *BSFN* 74 de juin 2019

249 **Patrick VILLEMUR, Maryse BLET-LEMARQUAND, avec la collab. de D. BAUX**
Les *dupondii* de Nîmes « à la patte de sanglier » (rectificatif)

249 **Marc BOMPAIRE, Joël FRANÇOISE**
La collection de monnaies féodales du Musée de la Romanité : quelques pièces remarquables de Bergerac, Mende et Viviers

254 **Philippe GANNE**
Une curieuse monnaie d'or au nom de Louis, roi de Jérusalem et de Sicile

CORRESPONDANCE

261 **Pierre-Marie GUIHARD**
Un *aureus* de Tibère trouvé sur la commune du Lorey (Manche) : témoin d'un ensemble dispersé ?

SOCIÉTÉ

267 Compte rendu de la séance du 07 septembre 2019

269 Annonces de cours

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 05 OCTOBRE 2019 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu - BnF
SAMEDI 09 NOVEMBRE 2019 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu - BnF

ÉTUDES ET TRAVAUX

Jay DHARMADHIKARI*

Un *aureus* inédit pour Maximien Hercule à Alexandrie au type *Herculio Victori*[1]

Le monnayage en or frappé à Alexandrie après la réforme monétaire de Dioclétien continue de recéler des types intriguants, en écho aux représentations politiques et aux événements du début du IVe siècle en Égypte. Dans un article récent de la Revue numismatique avait pu être présentée une série d'*aurei* frappés pendant les deuxième et troisième Tétrarchies. Certains avaient été précédemment répertoriés, tels l'*aureus* d'abdication de Dioclétien au revers IOVI CONSERVATORI issu de la collection Jameson, d'autres en revanche n'étaient pas correctement documentés tels les *aurei* frappés pour Maximien Galère et Sévère Augustes au type de revers CONCORDIA AVG ET CAES, vraisemblablement en 307[2]. Cette communication s'intéresse à un autre *aureus*, inconnu des auteurs successifs et qui présente des particularités de droit et de revers inédites pour Alexandrie comme pour les autres ateliers tétrarchiques.

Contexte de la frappe : l'abdication de Dioclétien et Maximien Hercule en 305

L'atelier tétrarchique d'Alexandrie émet sur la période qui s'étend de la réforme de Dioclétien jusqu'à 310, date de la proclamation de Maximin Daïa comme auguste :

- plusieurs frappes successives encadrent l'usurpation de Domitius Domitianus, avec des revers inspirés du panthéon tétrarchique (Jupiter, Hercule, Sol) similaires à ceux que l'on retrouve par ailleurs à Nicomédie, également sous le contrôle de Dioclétien ; elles comprennent également des frappes en or pour Domitius Domitianus au type de la Victoire tenant une palme. Cette première série de frappes sur une seule officine est probablement courte, étalée sur quelques années à compter de 296/297 et s'est vraisemblablement arrêtée avant 305, peu d'exemplaires ayant été retrouvés en comparaison des émissions de Nicomédie et surtout d'Antioche qui sont extrêmement abondantes pendant la première Tétrarchie ;
- une deuxième série de frappes s'est élatée de l'abdication de Dioclétien et Maximien Hercule de 305 à 310. Elle est également limitée, au moins jusqu'en 307 avec quelques exemplaires retrouvés à ce jour, célébrant essentiellement Jupiter et la Concorde des Augustes, mieux documentée après 307 avec des types de revers nouveaux, Venus pour Galeria Valeria et Sol pour Maximin Daïa César, pour 4 officines (A à Δ).

L'articulation des différentes phases d'émission d'*aurei* est difficile à définir précisément et demanderait une étude plus approfondie, le classement des différentes frappes d'*aurei* souffrant pour l'heure d'un matériel encore très lacunaire. L'*aureus*

* Membre correspondant de la SFN ; jay.dharma@gmx.fr

1. L'auteur tient à remercier M. Georges Gautier pour les informations apportées et les commentaires sur l'articulation des frappes d'*aurei* et d'*argentei* pendant les trois premières Tétrarchies.
2. Voir Dharmadhikari 2013.

étudié, apparu récemment en vente publique relève pour sa part clairement de la période postérieure à mai 305. Il présente à l'avers un buste propre aux Augustes Dioclétien et Maximien Hercule après l'abdication, lauré à droite, tenant un rameau d'olivier de la main droite et la *mappa* de la main gauche. Ce type d'avers se retrouve sur le double *aureus* conservé à Boston[3], quelques rares *aurei* et *argentei* pour Serdica[4], ainsi naturellement que sur l'ensemble du bronze lauré (*nummi*) après 305 pour les deux Augustes seniors. La légende est originale puisqu'elle comporte une formule au nominatif, très simplifiée : MAXIMIANVS BAE(atissimus) AVG(ustus). Le revers représente Hercule au repos, appuyé sur sa massue à gauche, la léonté tombant de son épaule gauche, le bras tendu tenant ce que l'on assimile habituellement à des pommes du jardin des Hespérides, avec la légende HERCVLIO VICTORI (figure 1) et la lettre d'officine Γ dans le champ à droite.

Figure 1 (20 mm ; 5,33 g ; 12 h ; agrandissement × 1,5).

Le type n'est pas décrit dans les ouvrages de Calicó ou de Biaggi, ni par Depeyrot. Il est inconnu des auteurs du *RIC*. Il présente toutefois des similitudes avec l'*aureus* frappé pour Dioclétien de la collection Jameson, cité par Bastien en 1988[5] et repris cette fois par les différents auteurs cités[6] : titulature semblable à l'avers, évoquant l'Auguste en retraite, au nominatif (DIOCLETIANVS BAE AVG) avec un ruban de type 3 ; type de revers invoquant la divinité tutélaire (Jupiter pour Dioclétien) avec la légende IOVI CONSERVATORI (figure 2) ; mais la frappe est cette fois issue de la 4e officine de l'atelier (Δ dans le champ à droite).

Figure 2 (20 mm ; 5,25 g ; 12 h ; agrandissement × 1,5)

3. Boston Inv. 35.226. Voir Dharmadhikari 2016, p. 335.
4. Gautier 1991, p. 102-103.
5. Bastien 1988, p. 69, n. 10.
6. Calicó 4480 et Biaggi 1755 (ex-collection Jameson).

Cette frappe fait écho à l'émission après 305 à Alexandrie de *nummi* pour Dioclétien et Maximien Hercule. La frappe d'*aurei* dédiés aux augustes retraités est cependant exceptionnelle (quelques exemplaires seulement pour Serdica et Antioche), avec en sus cette particularité de comporter des légendes d'avers au nominatif et non au datif comme les frappes ordinaires postérieures à l'abdication. Mais le caractère inédit de l'aureus présenté tient encore à une autre particularité qui est le choix de la légende de revers.

Particularité de la frappe de Maximien Hercule : *Hercules et Herculii*

La théologie développée par Dioclétien dès 287 au moins afin de sacraliser le nouveau pouvoir, soit peu après l'association à la pourpre de Maximien, consiste à placer les deux empereurs sous la protection de Jupiter et d'Hercule, Dioclétien devenant Jovien (*Iovius*) et Maximien Herculien (*Herculius*)[7]. Les deux Augustes sont « fils des dieux et créateurs de dieux » à leur tour (avec Hercule comme demi-dieu), permettant ainsi l'intégration des Césars Constance et Maximien Galère dans la *domus divina* en 293 puis leur élévation au rang d'augustes en mai 305[8]. En revanche, le signum de *Iovus* et d'*Herculius* n'est pas le plus courant des textes anciens. Ainsi, les Panégyriques de Maximien de 289 et 291 parlent plutôt de sa filiation avec Hercule (*Herculei generis*) ou de sa protection par Hercule[9] dont il est le *Comes*, comme le retranscrivent les légendes de revers des *aurei* de la première tétrarchie. De même, les légendes monétaires que l'on retrouve en particulier sur les *nummi* d'Alexandrie à compter de 303/304 célèbrent Hercule Vainqueur (*Herculi Victori*) et donc indirectement seulement son protégé qui se trouve au droit, Maximien ou Constance, puis Sévère. Pourtant, l'utilisation du *signum* Herculius n'est pas non plus une exception, comme en témoigne notamment la dédicace à Mithra lors de la Conférence de Carnuntum du 11 novembre 308 au nom des six membres de la *domus divina* : *D(eo) S(oli) I(nuicto) M(ithrae) / fautori imperii sui / Iovii et Herculii / religiosissimi / Augusti et Caesares / sacrarium / restituerunt*[10]. Une autre inscription sur un milliaire trouvé dans le Djebel El-Abtine en Numidie et datant manifestement de la première Tétrarchie marque le même souci d'ancrage religieux du signum impérial : *Sacratissi / mis atque in/victissimis / Caess(aribus) F(lavius) V(alerius) Co/nstantius / Iunior et He/rculius et Val(erius) Ma[ximia]/nus Iovi(u)s / Caess(ares)*[11]. Deux autres milliaires reprennent également des salutations impériales adressées aux empereurs qualifiés de Joviens et d'Herculiens au pluriel : à Qasr El-Azraq en Syrie, *I(ovi) Invicto S[oli] / pro salute et vict(oriis) / Impp(eratorum) et C(a)ess(arum) / Ioviorum et Herculiorum*[12] ; près de Sirmium

7. Seston 1946, p. 211-218 ; Carrié, Rousselle 1999, p. 150.
8. *Panég.* III (11), 2, 4, qui date de 291. Cette expression est également reprise sur le milliaire de la Via Egnatia (*CIL* III, 710 = *ILS*, 629) : *diis geniti et deorum creatores*.
9. *Panég.* II (10), 7, 6 ; 10, 2 ; 13, 4. Pan. lat. III (11), 14, 4 ; 16, 2.
10. *CIL*, III, 4413 ; Dessau, *ILS*, 659. La mention du *signum* est également reprise par Lactance (*De mortibus persecutorum*, LII, 3). Elle se retrouve au revers de rares multiples d'*aurei* antérieurs à 294, conservés à Paris.
11. AE 1909, 0225 / EDCS-16500254.
12. AE 1903, 0357. AE 2001, 1973. Christol, Lenoir, Syria 78, 2001, p. 164. À la suite : Ἀντολίην σέ, (ὦ) Φοῖβε, λιτάζομε / ἱερῷ ἐπὶ βωμῷ τὸν ΕΥΚΝΟΝΑΙΖΩ / ὃς ἱκέτης Ἡράκλιος ἐγὼ ὦ προτήκτωρ / [---] δὲ Καισάρων / ἴφθιμ΄ ἐγένετο [---] κύδιμε / [------].

en Pannonie Supérieure, *I(ovi) O(ptimo) M(aximo) et / G(enio) h(uius) l(oci) pro / salute dd(ominorum) / nn(ostrorum) Iovio(rum) / et Herculio(rum) / Augg(ustorum) nn(ostrorum)*[13].

La mention du *signum Iovius* ou *Herculius* est une affirmation claire du caractère divin de l'empereur, de son vivant, de la protection dont il bénéficie mais également des valeurs qui lui sont transférées par son protecteur. Le *signum* vient rappeler l'attachement fort des empereurs de la Tétrarchie à la vieille religion romaine, enrichie d'apports tels Sol Invictus, et à la préservation de ses croyances notamment dans le monde oriental soumis aux influences croissantes du mazdéisme ou du christianisme[14]. Par ailleurs, dans un contexte de concurrence forte du pouvoir au sein de l'empire romain avec l'usurpation de Maxence à Rome à compter d'octobre 306, l'affichage de ce *signum* prend donc non seulement un caractère religieux mais également politique tout particulier. Les empereurs jugés illégitimes ne peuvent en être pourvus car ils ne sont pas entrés dans la *domus divina*, même s'ils sont fils d'un protégé des dieux comme c'est le cas de Maxence, fils de Maximien Hercule.

Trois hypothèses de datation de la frappe pour Maximien Hercule

La question la plus épineuse concernant cette frappe inédite est évidemment celle de sa datation précise entre 305 et 310. Trois hypothèses semblent envisageables a priori.

La première est celle d'une frappe célébrant l'abdication de Dioclétien et de Maximien Hercule en mai 305 qui viendrait faire écho aux frappes dans la quasi-totalité des ateliers monétaires impériaux alors en service, dont Alexandrie, de *nummi* au revers PROVIDENTIA DEORVM QVIES AVGG. Toutefois, l'avers qui présente les deux augustes retirés avec une légende au nominatif est difficilement compatible avec la frappe concomitante de *nummi* avec un message honorifique, au datif, adressé aux empereurs qualifiés de D(*omini*) N(*ostri*) et de SEN(*iores*), pour bien les distinguer des augustes désormais régnants, Constance et Galère[15]. Cette légende sous une forme complète (D N DIOCLETIANO BAEATISSIMO SEN AVG) se retrouve d'ailleurs sur le double *aureus* frappé également à Alexandrie qui a la particularité de présenter une variante différente du revers de l'aureus de la collection Jameson, Jupiter tenant un globe nicéphore avec un aigle à ses pieds, tandis que le *paludamentum* tombe derrière lui (variété 2 ; figure 3)[16].

Une deuxième hypothèse serait celle d'une frappe postérieure à l'abdication. Maximien Hercule a repris la pourpre aux côtés de son fils Maxence mais tend à s'en écarter pour se rapprocher de Constantin qu'il marie en décembre 307 à sa fille Fausta. Cette situation est problématique pour Galère et Sévère qui doivent lutter contre Maxence en Italie, sans succès. La légende au nominatif pour Maximien Hercule et la mention de son rôle en tant que protégé d'Hercule viendraient rendre compte de

13. *CIL* III, 3231 add. p. 1040. *CIL* III, 3231 add. p. 1671. *ILS*, 623.
14. Contrairement à Mattingly (Jovius et Herculius, *Harvard Theological Review*, vol. 45, 1952, p. 132). Voir Eppinger 2015, p. 179-185.
15. Après leur abdication, les *Seniores Augusti* renoncent à l'*imperium* et redeviennent des citoyens privés : voir *Panég.* VI, 9, 2-3 et 5 (307).
16. Les représentations de Jupiter sur l'or monnayé sous la Tétrarchie montrent le dieu avec un globe nicéphore ou un foudre, avec ou sans aigle à ses pieds. Cette représentation se retrouve sur les *aurei* et les *nummi* d'Alexandrie frappés pour Dioclétien pendant la première Tétrarchie.

la perception à Alexandrie de la dissociation souhaitable entre l'ex-empereur auréolé de ses victoires passées et son fils devenu un usurpateur à abattre. L'existence de deux milliaires de Cilicie reconstituant un collège impérial rassemblant Galère et Maximien Hercule Augustes, Maximin et Constantin Césars, vient attester de la possibilité que Maximin Daïa ait voulu envoyer un message politique à Maximien Hercule entre la mort de Sévère et la tenue de la conférence de Carnuntum[17]. Maximien Hercule serait alors redevenu une personnalité à ménager, peut-être dans le moment où, convié par Galère à Carnuntum, il doit avaliser le nouveau partage du monde ; Maximin Daïa aurait pu émettre le vœu qu'à cette occasion, il pourrait enfin accéder au rang d'auguste, en succession de Sévère, membre de la *domus divina* en tant qu'Herculien, qui a été mis à mort en Italie l'année précédente.

Figure 3 (26 mm ; 10,74 g ; 12 h ; agrandissement × 1,5).

Une troisième hypothèse serait celle d'une frappe postérieure à la conférence de Carnuntum qui a vu Maximin Daïa très insatisfait de la décision prise par Galère de le maintenir au rang de césar et de nommer directement dans le collège des Joviens Licinius qui accède ainsi à la pourpre. Cette décision a été très commentée et a abouti à une concession faite par Galère de créer le titre de *Filii Augustorum* pour Constantin et Maximin Daïa, ce dernier s'en montrant d'ailleurs à nouveau insatisfait. L'invocation au nominatif des deux Augustes retirés, Jovien et Herculien, pourrait relever de cette période qui a vu également la frappe à Antioche et Alexandrie de rares *nummi*, postérieurs à Carnuntum, portant une légende d'avers plaçant Maximien Hercule en position d'auguste actif[18]. Il semble en revanche difficilement compréhensible d'imaginer une frappe postérieure à Carnuntum pour Dioclétien dans les mêmes termes, aucun témoignage de ce genre n'ayant été retrouvé à ce jour.

Seule une étude plus détaillée de l'ensemble du monnayage en or d'Alexandrie à l'époque tétrarchique permettrait peut-être de progresser dans ces différentes hypothèses.

17. Les inscriptions du milliaire de la route d'Olbia (*CIL*, III, 12121), commentées par Mommsen, avaient pu être considérées comme erronées. Toutefois, la découverte postérieure d'un second milliaire près d'Anazarbe (*IK*, 56, 19), qui suit le même formulaire, est venue conforter la thèse de l'identification d'un collège réintégrant Maximien Hercule. Voir Stefan 2006, p. 189-190 ; Christol 2013, p. 83-84.
18. Stefan 2006, p. 192.

Bibliographie

Bastien 1988 : P. Bastien, *Monnaies et donativa au Bas-Empire*, Wetteren, 1988.

Carrié, Rousselle 1999 : J.-M. Carrié, A. Rousselle, *L'Empire romain en mutation. Des Sévères à Constantin (192-337)*, Paris, 1999.

Christol 2013 : M. Christol, Entre Galère et Maximien Hercule : Constantin en 307-308, *CCGG*, 24, 2013, p. 63-89.

Dharmadhikari 2013 : J. Dharmadhikari, Une série inédite d'*aurei* et d'*argentei* frappée à Alexandrie au type Concordia en 306-307 ap. J.-C., *BSFN*, 68-4, 2013, p. 83-85.

Dharmadhikari 2016 : J. Dharmadhikari, L'atelier tétrarchique d'Alexandrie de 304 à 307, *RN*, 173, 2016, p. 303-358.

Eppinger 2015 : A. Eppinger, *Hercules in der Spätantike. Die Rolle des Heros im Spannungsfeld von Heidentum und Christentum*, Wiesbaden, 2015.

Gautier 1991 : G. Gautier, Le monnayage d'argent de Serdica après la réforme de Dioclétien, *RN*, 6e série, Tome 33, 1991, p. 97-111.

Seston 1946 : W. Seston, *Dioclétien et la Tétrarchie*, Paris, 1946.

Stefan 2006 : A. Stefan, Les jeux d'alliances des Tétrarques en 307-309 et l'élévation de Constantin au rang d'auguste, *AnTard*, 14, 2006, p. 187-216.

Christian CHARLET*, Arnaud CLAIRAND**, Charles FROIDEVAUX***

Un double louis d'or aux quatre L de fausse réformation, frappé sur un double louis de Dombes au millésime 1652

L'an dernier, lors des Journées numismatiques d'Orléans, a été présenté un double louis d'or de Louis XIV aux quatre L, réformé en 1697 à Strasbourg sur un double louis de la principauté de Dombes au millésime 1652[1]. Conformément aux instructions données par la princesse de Dombes, Anne-Marie-Louise d'Orléans-Montpensier, dite « la Grande Mademoiselle », au fermier de sa Monnaie le 9 mars 1652, cette pièce montrait l'effigie et le nom de son père Gaston d'Orléans bien qu'elle lui eût succédé depuis décembre 1650.

L'existence de cette monnaie réformée en 1697 prouvait que plus de 40 ans après leur fabrication les rarissimes monnaies d'or dombistes de 1652 circulaient encore dans le royaume, phénomène qui peut expliquer en partie leur raréfaction tout en excluant le fait qu'elles auraient été des monnaies de prestige destinées à des familiers, le constat de leur circulation tendant à leur ôter ce caractère[2].

Aujourd'hui, c'est un nouveau double louis de Dombes de 1652 que nous vous présentons (figure 1). Il est également réformé en tant que double louis d'or aux quatre L au nom de Louis XIV. Cette monnaie confirme la réalité d'une fabrication de pièces d'or dombistes en 1652 ainsi que leur circulation en France. Toutefois, cet

* Membre titulaire de la SFN, Ancien historien Ville de Paris.

** Membre titulaire de la SFN, numismate professionnel ; clairand@cgb.fr

*** Numismate, docteur en sciences économiques.

1. Charlet, Charlet 2018, p. 269-276.
2. Nous corrigeons à cet égard les anciens auteurs qui prétendirent qu'il s'agissait de monnaies de prestige, frappées à Paris pendant la Fronde, lorsque Gaston exerçait de fait le pouvoir à Paris.

Figure 1

Figure 2

Figure 3

exemplaire n'a pas été réformé dans un atelier du roi de France, comme celui de Strasbourg évoqué l'an dernier. Il a en effet été utilisé par des faussaires pour procéder à une fausse réformation leur permettant de récupérer le droit de seigneuriage du roi de France. Comme cela est souvent le cas en matière de faux monnayage, les coins gravés par les faussaires présentent une effigie d'un style qui n'est pas conforme aux poinçons gravés par le graveur général des monnaies de France. De plus, les faussaires ont utilisé la lettre R, différent de l'atelier de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon, atelier fermé définitivement en 1662, soit depuis plus de 30 ans au moment de la seconde réformation de Louis XIV[3]. Cet exemplaire provient de la vente de la Galerie Numismatique Drouot du 7 mars 1980, nº 248. Il a ensuite été vendu en 2002 à l'amiable par CGB à Charles Froidevaux et figure toujours dans sa collection.

3. COQUILLARD 1979, p. 13, signale plusieurs fausses réformations au différent R portant les millésimes 1690, 1691, 1694-1695, 1701-1702, 1704-1705 et 1709.

L'exemplaire réformé est toutefois légèrement différent des très rares exemplaires retrouvés. Il présente en effet la particularité d'avoir une longue mèche descendant devant le cou de Gaston (figure 2), mèche totalement absente des trois exemplaires connus (figure 3)[4]. La présence de cette mèche prouve qu'au moins deux poinçons d'effigie furent utilisés pour les doubles louis frappés à Trévoux en 1652. Il s'agit d'un nouvel élément allant en faveur d'une frappe courante réalisée à l'aide de plusieurs carrés monétaires et non d'une frappe de prestige limitée à quelques exemplaires.

Bibliographie

CHARLET, CHARLET 2018 : Chr. et O. CHARLET, Monnaies de Dombes : Rendons à Mademoiselle d'Orléans les monnaies qui n'appartiennent pas à son frère Gaston, *BSFN*, 73-06, juin 2018, p. 269-276.

COQUILLARD 1979 : J. COQUILLARD, Fausses monnaies du règne de Louis XIV, *Numismatique & Change*, 76, juillet-août 1979, p. 13.

François JOYAUX*

De curieuses décorations annamites décernées à Félix Faure

En décembre 2018, lors d'une vente aux enchères organisée à l'Hôtel Drouot, à Paris, par le Cabinet Pescheteau-Badin, M. Palthey expert, notre attention avait été attirée par de curieuses décorations annamites décernées en 1884 à Félix Faure[1]. Ces décorations étaient constituées d'un *kim khanh* en or (figure 1) et d'une *ngan tien*, monnaie de présentation en argent, du règne de Tu Duc (1847-1883), à légende *Van the vinh lai* (« Que mille générations aient toujours confiance ») (figure 2).

Figure 1 - Le kim khanh.

4 BnF, Département des monnaies, médailles et antiques, collection Beistegui, P552-666 (13,43 g). Nous remercions Jean-Yves Kind, en charge des collections des monnaies royales, féodales et mérovingiennes pour nous avoir transmis cette photographie.

* Société de Numismatique Asiatique ; numis.asia@orange.fr

1. Nous remercions vivement l'acheteur de cette décoration qui nous a autorisé à la publier.

Le lot était ainsi décrit :

« Un Kim Kanh constitué de deux feuilles d'or de forme mouvementée, repoussées et soudées, avec une cordelette, sans pampilles (46 × 71 mm, poids : 17,9 g).- Un Ngan tien, monnaie de présentation dite "pièce poème" de cinq tien en argent, sur l'avers le nom de l'empereur Tu Duc (1848-1883) entouré de symboles traditionnels, au revers le texte d'un long poème, avec une cordelette, sans pampilles (46 mm, poids : 19,2 g), avec le brevet calligraphié dans un cadre imprimé, avec cachets humides, octroyant simultanément ces deux décorations. Il est accompagné de sa traduction adressée à M. Félix Faure, sous-secrétaire d'État : "Notre Empereur a accordé comme marque de cordialité, une médaille d'or des caractères van thê vinh lai (jouissance perpétuelle des bienfaits du gouvernement) et une médaille d'argent des caractères ngû phuöc (cinq félicités)", daté de la première année du règne de Kiên Phuöc le 15 du 15 (8 juin 1884), les deux pliés dans l'enveloppe d'origine. »

Figure 2 - Monnaie de présentation en argent *Van the vinh lai*.

Le *kim khanh* n'intéresse pas directement la numismatique, mais il faut néanmoins noter l'extrême rareté de ce type. Il s'agit en effet d'un des plus anciens exemplaires connus, d'un modèle fort rare : petite dimension et deux faces identiques, avec les mêmes caractères au droit et au revers. Pour ce qui est de la monnaie (46 mm de module et 19,2 g, soit 5 *tien*), elle ne présente aucune anomalie particulière.

Ce qui avait attiré notre attention, dans un premier temps, n'était pas l'aspect numismatique, mais plutôt le fait que ces décoration avaient été attribuées à Félix Faure. Député du Havre depuis 1881, il avait obtenu, la même année, son premier poste ministériel en tant que sous-secrétaire d'État au Commerce et aux Colonies, puis fut sous-secrétaire d'État à la Marine de 1883 à 1885. Ce fut donc durant cette seconde période qu'il fut décoré par l'Empereur d'Annam.

Plus précisément, ces décorations lui furent remises le 8 juin 1884. À cette date, nous étions en pleine période de conquête de l'Annam et du Tonkin. Hué, la capitale impériale, avait été occupée par les troupes françaises en 1883, ce qui avait entraîné un conflit avec la Chine, suzeraine traditionnelle de l'Annam. La défaite de celle-ci avait contraint l'Annam à signer un traité, dit Patenôtre, le 6 juin 1884, soit deux jours avant la remise des décorations à Félix Faure. Par ailleurs, ce conflit à la fois

franco-annamite et franco-chinois avait, bien évidemment, provoqué une grave crise au sein de la Cour d'Annam, entre partisans de la résistance aux Français et partisans de la négociation. Cette crise avait déjà été à l'origine, en 1883, de l'assassinat, par deux de ses ministres, de l'Empereur Duc Duc qui n'avait régné que trois jours, puis de celui de l'Empereur Hiep Hoa, contraint au suicide par les régents. Ce dernier avait été remplacé, le 30 novembre 1883, par l'Empereur Kien Phuc, âgé de quatorze ans, qui allait lui-même être empoisonné par son ministre des Finances, le 31 juillet 1884. En résumé, ces décorations furent décernées à Félix Faure, le 8 juin 1884, par cet Empereur Kien Phuc, sur le trône depuis six mois, contraint de signer le traité Pater-nôtre le 6 juin précédent, et qui, pour cette raison, sera empoisonné moins de deux mois plus tard, par les partisans de la résistance à tout prix.

大南管理商舶事務大臣尊室
爲欽給事茲奉本國
大皇帝敕賜
大法國水部副尚書管理埠頭
各所大臣批離萬世永賴
金珮一枚五福銀珮一枚具
有燒料垂纓懸佩示好欽此
欽遵輒此欽給須至欽給者
右欽給
大法國水部副尚書管理埠頭各所大臣批離貴職照
建福元年五月拾五日

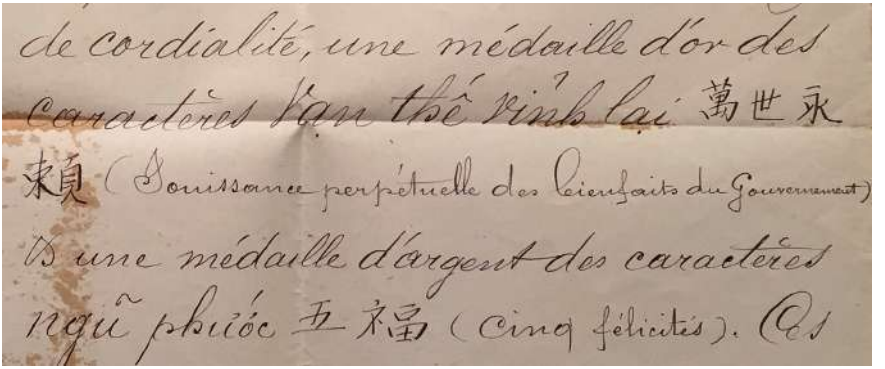
de cordialité, une médaille d'or des
caractères Vạn thế vĩnh lại 萬世永
賴 (Jouissance perpétuelle des bienfaits du Gouvernement)
Ils une médaille d'argent des caractères
ngũ phước 五福 (Cinq félicités). Ces

Figure - 3 Brevet et sa traduction officielle.

Du fait de cette chronologie, ces décorations prenaient un intérêt supplémentaire. Or en étudiant le brevet qui les accompagnait, on constatait que les décorations annoncées par ce dernier ne correspondaient nullement à celles qui constituaient le lot. Or, nous a assuré l'expert, l'origine familiale du lot était certaine, de même que sa composition qui n'avait jamais été modifiée depuis 1884.

En effet, le brevet annonce « une médaille d'or des caractères *Van the vinh lai* (Jouissance perpétuelle des bienfaits du gouvernement) et une médaille d'argent des caractères *ngu phuoc* (Cinq félicités) ». En fait, le lot comprend un *kim khanh* en or, non mentionné, et une monnaie de présentation (« médaille ») aux caractères *Van the vinh lai,* qui n'est pas en or, mais en argent, tandis que la monnaie de présentation (« médaille ») aux caractères *ngu phuoc* est absente. On passait de la curiosité chronologique à l'énigme.

Malheureusement, nous n'avons pas de solution à apporter. Cette non concordance entre le brevet et le lot, en effet, peut s'expliquer de plusieurs façons :

- en cette période très troublée, le trésor de la Cité impériale ayant été en grande partie confisqué l'année précédente par les troupes françaises – « Trésor de Hué » – on peut concevoir que la Cour ne disposait pas des monnaies prévues et qu'elle les ait remplacées par d'autres ;
- on peut également penser qu'en raison de l'opposition du ministre des Finances à toute entente avec la France – c'est lui, Nguyen Van Tuong, qui, pour cette raison, allait faire empoisonner l'empereur quelques semaines plus tard – la Cour ait choisi d'annoncer, dans le brevet, une monnaie *Van the vinh lai,* de façon à minimiser l'importance de la décoration, tout en décernant un *kim khanh*, décoration de degré supérieur, plus conforme au rang du récipiendaire. Dans cette hypothèse, resterait néanmoins que cette monnaie n'est pas en or, comme prévu, mais en argent, peut-être pour compenser le *kim khanh* en or.

Quelles que soient les raisons de cette non concordance, il n'en demeure pas moins que l'on se trouve en présence de décorations extrêment intéressantes, non seulement du fait de la personnalité du récipiendaire – très impliqué dans le processus de ratification du traité Patenôtre, en raison de ses responsabilités à la Marine – mais aussi des circonstances historiques dans lesquelles elles furent décernées, entre la signature de ce traité et l'empoisonnement de l'Empereur Kien Phuc par les opposants au traité.

Christian CHARLET*, Francesco PASTRONE**

Une monnaie de collection de 10€ en argent frappée à l'effigie de la princesse Grace de Monaco (2019)

Conformément à une tradition créée en 2008, suite à la première participation du Cabinet des médailles aux expositions numismatiques organisées par le Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco, un exemplaire de cette monnaie a été récemment remis, de la part de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, à Mme Frédérique Duyrat, Directrice du DMMA (Cabinet des médailles) de la BnF.

* Membre titulaire de la SFN, Ancien historien Ville de Paris.
** Numismate professionnel. Membre correspondant de la SFN.

Cette monnaie est la quatrième pièce de collection de 10€ en argent émise par la Principauté de Monaco depuis l'avènement du Prince Albert II en 2005. Les trois précédentes concernaient respectivement le mariage princier (2011), le quatrième centenaire de la transformation de la seigneurie de Monaco en principauté (2012) et enfin l'Héraklès archer de Monaco choisi comme symbole monétaire par le prince Louis II, ancien combattant de 14-18 (2014). La présente monnaie de 2019 constitue un hommage public à la princesse Grace de Monaco (1929-1982) qui aurait fêté ses 90 ans en novembre de cette année si elle n'avait été arrachée à l'affection de tous par un tragique accident d'automobile survenu en septembre 1982 alors qu'elle rentrait à Monaco venant du Mont Agel où les Grimaldi possèdent une propriété.

Il ne s'agit pas toutefois d'une monnaie commémorative au sens strict car il n'est pas coutumier de célébrer un 90e anniversaire en numismatique. En revanche, comme cela avait été le cas en 2007 lorsqu'une monnaie commémorative de 2€ à l'effigie de la princesse Grace avait été frappée à l'occasion de l'exposition organisée au même moment au Forum Grimaldi de Monaco en hommage à la mère du Prince Souverain et de ses sœurs, c'est dans des circonstances similaires qu'a été émise la pièce de 10€ 2019.

En effet, une exposition se déroule depuis le printemps au Palais princier de Monaco jusqu'au 15 octobre, consacrée à la première rencontre en 1955, au Palais, entre Rainier III et la jeune (25 ans) mais déjà célèbre actrice de cinéma Grace Patricia Kelly, interprète fétiche du grand cinéaste Alfred Hitchcock. Un an plus tard sera célébré leur mariage, événement de l'époque où la France sera représentée par son Garde des Sceaux François Mitterrand, ami sincère de la Principauté[1].

À travers de nombreuses photos inédites, l'exposition recrée le cadre de la rencontre. On y constate d'ailleurs qu'en 1955 des monnaies et des timbres étaient exposés dans l'antichambre du bureau princier. C'est l'une de ces photos, réalisée par Youssouf Karsh, qui a servi de modèle pour graver le poinçon d'effigie de la pièce qui montre la future princesse dans la plénitude du rayonnement de sa jeunesse.

Frappée à 5 000 exemplaires, en argent belle épreuve (flan bruni) au titre de 900‰, au poids de 25 g et au diamètre de 37 mm, tranche lisse, la pièce se présente ainsi :

D/ Le buste de la princesse, portant diadème dans les cheveux et collier au cou est tourné de trois-quarts. Au-dessus de la tête figure la légende PRINCESSE GRACE DE MONACO et tout en bas le millésime 2019.

R/ Le monogramme de la princesse, un double G, sous lequel figure la valeur 10€ et une rose qui était son emblème, est associé à la légende PRINCIPAUTÉ DE MONACO. Aux extrémités de cette légende apparaissent deux fusées, signe distinctif que l'on retrouve dans les armoiries de Monaco, apparu pour la première fois sur une monnaie monégasque en 1669 et systématiquement apposé sur les monnaies monégasques de collection depuis 2003.

1. Réalité confirmée publiquement dans un récent documentaire par l'ancien ministre Hubert Védrine, le plus proche collaborateur de l'ancien président de la République et son biographe dans la collection Gallimard « Découvertes ».

Figure 1

L'exposition actuelle au Palais de Monaco, accompagnée par l'émission de cette monnaie d'argent, a été précédée en 2018 par une exposition exceptionnelle, organisée en Chine à la Cité interdite de Pékin, sur le thème « Princes et princesses de Monaco. Une dynastie européenne (XIIIe-XXIe siècle) »[2]. Une large part de cette exposition était déjà consacrée à la princesse Grace.

Dès sa mise à disposition du public, la pièce a rencontré un succès immédiat et la quantité frappée est déjà épuisée.

La pièce de 10€ 2019 est la quatrième monnaie monégasque représentant la princesse Grace depuis 1956 (1966, 1982, 2007, 2019) et la septième représentation numismatique si l'on tient compte des trois médailles frappées en 1956, 1966 et 1974[3].

Bibliographie

Catalogue 2018 : *Princes et princesses de Monaco, Une dynastie européenne (XIIIe-XXIe siècle)*, Catalogue de l'exposition présentée en avant-première à la Cité interdite de Pékin, du 7 septembre au 11 novembre 2018, dans le cadre d'un échange culturel bilatéral entre la Chine et la Principauté de Monaco, texte bilingue français et chinois, Grimaldi Forum Monaco, 2018, Monaco.

Charlet 2019 : Chr. Charlet, La présence exceptionnelle de la princesse Grace dans la numismatique monégasque : une continuité régulièrement affirmée depuis plus d'un demi-siècle, *Annales du Groupe numismatique de Provence*, XXXIII, Aix-en-Provence 2018 [2019], p. 35-44.

2. Catalogue 2018. Une autre exposition sur le thème « Grace Kelly, de Hollywood à Monaco » vient de se dérouler en Chine également, à Macao, ancien territoire portugais en Chine.
3. Charlet 2019.

CORRESPONDANCES - JOURNÉES NUMISMATIQUES, NÎMES, 31 MAI-02 JUIN 2019

Richard PELLÉ*

Correspondance rectificative au sujet d'une note du *BSFN* 74 de juin 2019

Une communication que nous avions réalisée dans le cadre des LXIIe journées numismatiques puis publiée dans le *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, présentait parmi plusieurs sujets une petite monnaie en argent dont nous n'avions pu déterminer l'origine. Nous avions alors demandé à la brillante assemblée réunie des suggestions de recherches et nous avions proposé que cette très petite monnaie fût une émission de la ville préromaine d'Ucetia / Uzès, où elle fût découverte. En effet, le monnayage d'Uzès n'est pas connu et très peu de découvertes monétaires sont attestées sur son territoire.

L'iconographie des deux faces est difficilement identifiable et aucune corrélation n'avait pu être établie avec des monnaies existantes.

Cependant, mon appel a été entendu. J.-A. Chevillon après de longues recherches, a réussi à confronter cette monnaie à une émission connue et nous l'en remercions.

Toutefois, nous avons appris cette information juste après la mise sous presse de l'article et il n'a pu être modifié avant sa publication. Cette brève correspondance permet ainsi de corriger l'hypothèse avancée.

La monnaie dont le flan est très court et épais comme la plupart des rares autres exemplaires connus, faisant disparaitre une large partie de la gravure des coins, est en fait une drachme arverne du type I dite « à l'oiseau sous le cheval » de la série 1181, numéros 3550 ou 3551 selon la dénomination de MM. Delestrée et Tache[1].

Anépigraphe, elle représente ainsi au droit une tête à gauche, la chevelure en grosses mèches rondes et au revers un cheval bondissant à gauche, un oiseau tourné à gauche entre les jambes et une rouelle au-dessus de la croupe.

Exemplaire trouvé sur internet (Réf : https://www.colleconline.com/fr/items/38236/monnaie-antique-gauloise-arvernes-drachme-a-oiseau) et vendu par CGB dont voici la description (figure 1) :

D/ Tête à gauche, la chevelure en grosses mèches.
R/ Cheval bondissant à gauche, un oiseau à gauche entre les jambes et une rouelle au-dessus de la croupe. »
ARVERNES (Région de Clermont-Ferrand)
Drachme à l'oiseau c. 120-60 AC. N° bga_17188
Argent ; 12 mm ; 2,39 g
N° dans les ouvrages de référence : LT.3794 - DT.3551

* USR 3155, IRAA ; BNF, SFN ; INRAP. Centre archéologique de Nîmes, Km Delta. 561 rue Étienne Lenoir 30900 Nîmes ; https://inrap.academia.edu/RichardPellé ; richard.pelle@inrap.fr.

1. Delestrée, Tache 2007.

Figure 1 (agrandissement × 3)

Figure 2 (agrandissement × 3)

La comparaison avec notre exemplaire (figure 2) est flagrante. Ce dernier ne laisse apparaître que partiellement le profil du droit avec une partie du cou et de la joue, l'oreille et la chevelure de la nuque. La frappe du revers est fortement excentrée ; la roue à 4 rayons est bien visible, mais l'oiseau est totalement hors flan et seul l'arrière train du cheval, sa crinière ainsi que ses deux imposantes oreilles qui forment trompeusement le sigma remarqué et proposé dans l'article sont observables.

Le module est le même entre les deux monnaies ; l'épaisseur n'est toutefois pas indiquée. Le poids est cependant très différent puisqu'il représente à peine plus des 2/3 de la drachme de CGB (les autres exemplaires observés sur internet sont toujours assez proches du poids de cette dernière monnaie).

J.-A. Chevillon a suggéré que cette monnaie soit un exemplaire fourré avec une matrice en cuivre ce qui expliquerait son faible poids (la masse volumique est 10 500 pour l'argent contre 8920 pour le cuivre) et les oxydations résiduelles. Un examen plus poussé à la binoculaire permet d'entrevoir que l'argent qui constitue cette monnaie n'est effectivement qu'un placage.

Bibliographie

DELESTRÉE, TACHE 2007 : L.-P. DELESTRÉE, M. TACHE, *Nouvel atlas des monnaies gauloises*, tomes I à IV, Édition Commios, Saint-Germain-en-Laye, 2007.

Patrick VILLEMUR*, Maryse BLET-LEMARQUAND**, avec la coll. de D. BAUX***

Les *dupondii* de Nîmes « à la patte de sanglier »
– Nouvelles analyses métalliques et conclusions (rectificatif)

Les exemplaires illustrés dans notre article du *BSFN* de juin dernier n'ayant pas été reproduits à la bonne échelle, nous croyons utile de les reprendre à nouveau ci- dessous à la taille réelle (figures 1-2).

Figure 1 - Cambridge (Fitzw.) CM.G.298-R.

Figure 2 - St-Germain (MAN) 122N.

Marc BOMPAIRE×, Joël FRANÇOISE××

La collection de monnaies féodales du Musée de la Romanité :
quelques pièces remarquables de Bergerac, Mende et Viviers

La collection de monnaies féodales du Musée de la Romanité compte 11 monnaies d'or et environ 1040 monnaies, dont 320 d'époque moderne. C'est le total obtenu par Joël Françoise à l'occasion de l'inventaire photographique du fond à partir des 1097 pièces qui avaient fait l'objet d'un classement sommaire, dans l'ordre alphabétique des ateliers. Il conviendrait d'y ajouter une part des 583 monnaies médiévales non accompagnées d'indications ou d'étiquettes anciennes, mais ce sont principalement des monnaies royales et inversement une cinquantaine de pièces initialement classées parmi les féodales ont été réinsérées dans la série des « monnaies étrangères » : Angleterre, Espagne, Belgique ou de l'Orient latin (4 exemplaires).

* Membre titulaire de la SFN ; pvillemur@hotmail.com
** Membre titulaire de la SFN ; Ingénieure de recherche au CNRS, IRAMAT-CEB, CNRS / Université d'Orléans ; lemarquand@cnrs-orleans.fr
*** Technicien au CNRS, CEMHTI, CNRS / Université d'Orléans

× CNRS Iramat-CEB/Université d'Orléans et EPHE-Saprat / PSL ; bompaire.marc@wanadoo.fr
×× ARC Numismatique, Marseille ; joelfrancoise13@gmail.com

La présentation qui suit se limite à quelques indications d'ordre général complétées par la présentation de quelques pièces exceptionnelles ou inédites, pour la plupart frappées dans le Gard ou les départements voisins.

Les indications d'origine des pièces sont très peu nombreuses : une vingtaine de pièces (principalement des monnaies modernes mais aussi une pièce de Saint-Gilles et un denier immobilisé de Nevers) viennent d'Émilien Dumas, avec dans deux cas la mention Lombard Dumas. Il ne s'agit pas des exemplaires décrits et parfois gravés par Poey d'Avant d'après cette collection. On relève quelques dons : un commissaire de police, M. F. Fabre pour une pièce d'Hugues de Rodez au type DSA (avec A barré) ou Joseph Puig pour une pièce de Gausfred de Roussillon. Le responsable du Musée, F. Mazauric, est nommé pour deux pièces et d'autres donateurs de monnaies d'Angleterre (Oman), de Melgueil (Pierre Roux et l'abbé Mimart de « Castre ») sont moins illustres. Deux monnaies de Strasbourg sont issues de dons (Eugène Legal et Mme Jung-Ketzel), comme d'autres monnaies modernes de Béarn (don Vigne) ou de Montbéliard (Paul Tournier). Certaines pièces portent des mentions de provenance, comme un ensemble de 15 doubles tournois du XVIIe siècle trouvés à Roquemaure et issus de la collection Granet. Pour les monnaies de Vienne des donateurs sont signalés, le Dr Boissin de Joyeuse et L. Roure pour une pièce trouvée à Saint-Paul-Trois-Châteaux, comme trois pièces de Charles d'Anjou, mais on peut aussi observer qu'un ensemble de deniers de cet atelier présente une même oxydation, partagée avec des exemplaires de Valence. On a là certainement un fragment de trésor mais il n'est pas facile d'en dire davantage. Il en est de même pour des deniers raimondins du marquisat de Provence à la croix longue qui sont manifestement issus d'un même lot ou encore pour un petit groupe de monnaies de Melgueil. La même hypothèse pourrait être formulée à propos des monnaies d'or, du XIVe siècle, probablement issues d'un trésor. Un denier de Brabant est signalé comme issu de la trouvaille de Beveren et un denier de Melgueil est indiqué comme provenant d'une trouvaille à Narbonne en 1897. Deux monnaies de Robert de Provence proviennent de Draguignan et une autre de Roquemaure en 1897. Un liard d'Orange provient de Châteauneuf-du-Pape, d'autres de Roquemaure ou Draguignan. Quelques indications de trouvailles concernent le Gard comme un carlin d'Arles trouvé à Sauvignargues et trois pièces de Savoie : Nîmes (don Alexis Euzéby en 1918), Saint-Ambroix (pièce de Louis) ou Aigues-Mortes (Amédée VIII). Pour cerner la circulation monétaire à Nîmes on dispose de peu de données : une monnaie de Toulouse de Raimond V à Raimond VII trouvée en 1915 à l'hôpital, comme une monnaie de Saint-Gilles sur laquelle nous reviendrons, alors qu'une autre monnaie de Saint-Gilles a été trouvée devant la cathédrale en 1920 et qu'une pièce de Narbonne du XIe siècle qui correspond peut-être au premier monnayage de Melgueil est indiquée comme provenant de Saint-Baudile en 1914.

La collection, généraliste, compte de belles séries de monnaies modernes d'argent pour les Dombes, Orange, le Béarn ou la Lorraine plus que pour la Savoie... et pour le Moyen Âge également les régions et les principautés sont représentées de façon variable en quantité et en qualité. La série de pièces de Provence est plus riche que celles d'Orange, de Dauphiné ou de Savoie mais on peut y signaler quelques pièces d'argent comme pour Valence et Die (Poey d'Avant 4702 pour Louis de Villars et 4721 pour Guillaume de Roussillon) ou Arles (Poey d'Avant 4125 pour Nicolas Cibo)...

Nous présentons quelques-unes de ces pièces peu communes.

Figure 1 - Bergerac Henri de Lancastre. Variété non répertoriée du gros au lion, 1360-1361 (© Joël Françoise).

D/ EN0-VRI-C0S-DIS, croix coupant la légende
+BNDICTV : SIT : NONE : DNI : NRI D en légende extérieure
R/ +MONETA (feuille) BRAG·, lion rampant à g., dans une bordure de 12 oves contenant des feuilles d'ache évidées
32 mm ; 3,00 g
Nîmes 2019-0-76
WHITERS FORD 2015, nº 325, variante non répertoriée.

Cette monnaie imite le gros au lion abondamment frappé en Flandre depuis les années 1340 et circulant en France dans les années 1350 sous le nom de « compagnon », mais par l'intermédiaire de son imitation d'Aquitaine comme en témoigne une légende peu compréhensible (ENOVRICOSDIS pour (H)ENRICVS DNS) calquée sur EDOVARDOS DNS. Cette légende figurant sur le gros au lion d'Aquitaine prouve qu'il fut frappé tout à la fin du gouvernement d'Édouard III, après le traité de Calais en 1360-1361, quand il est seigneur souverain d'Aquitaine avant qu'il ne remette la principauté à son fils. Ce serait même la dernière émission puisque des exemplaires d'Agen, ou de La Rochelle n'ont pu être frappés qu'après la remise de ces villes en 1361, soit à un moment postérieur au décès de Henri de Lancastre seigneur de Bergerac le 23 mars 1361. L'émission de Bergerac a dû être brève, au début de 1361 et elle n'est connue que par un nombre réduit d'exemplaires : entre 5 à 10 selon l'estimation avancée par l'ouvrage récent de Whiters et Ford[1].

Cette légende de droit avec DIS pour DNS n'y est décrite que pour un exemplaire ou du moins une variété : nº 325, var. 1e. Elle n'était pas indiquée par les ouvrages antérieurs[2]. La légende de revers +·NONETA BRAII qui lui est associée diffère de celle de l'exemplaire de Nîmes qui ne correspond d'ailleurs exactement à aucune des légendes relevées par les différents auteurs. Mais il convient de rester prudent dans la mesure où ceux-ci laissent parfois passer des coquilles comme le point rajouté par Duplessy (d'après Elias) dans la description de l'exemplaire qu'il illustre). En un mot, ce monnayage connu à moins de 10 exemplaires selon les données recueillies par Whiters et Ford compte peut-être jusqu'à huit variétés de coins et d'associations de coins et au moins quatre en comptant la pièce de Nîmes et les trois exemplaires illustrés par les ouvrages de référence.

1. Whiters *et al.* 2015.
2. ELIAS 1984, nº 138, DUPLESSY 2004, nº 1005.

Figure 2 - Mende. Évêques, denier XIIe siècle
(© Joël Françoise, agrandissement × 1,5)

D/ +PRIVATVS
R/ +MIMATVM
17 mm ; 0,74 g
Nîmes 2019-0-77
CARON, no 340, Pl. XII, 13

Ce denier est ici photographié pour la première fois car il n'était connu que par la gravure de Caron qui localise l'exemplaire qu'il grave dans la collection Challande à Toulouse avec un poids de 0,55 g. Il apparaît que l'exemplaire de Nîmes est un second exemplaire. On connaît la présence d'un exemplaire de ce type dans le mystérieux trésor de Portes (Gard)[3] qui n'est pas un jalon précieux pour dater cette pièce. Son examen ne remet pas en cause l'hypothèse qu'il s'agit du premier type frappé à Mende, probablement à la suite de la concession des *regalia* à l'évêque Aldebert du Tournel en 1161 par la bulle d'or de Louis VII qu'il était allé solliciter à Paris. La découverte des reliques de saint Privat dans la cathédrale de Mende semble postérieure, vers 1170 selon ce que l'on peut déduire des récits et des silences des *Gesta Adalberti* et des Miracles de saint Privat dont la rédaction fut engagée à l'initiative d'Aldebert[4]. On observe que la pièce ne présente que la tête du saint et non son buste comme sur les émissions ultérieures et que ce nom n'est pas précédé du terme *sanctus*, à moins que le S final, couché, soit à redresser de façon à lire : S+PRIVATV, selon un dispositif assez comparable au premier type de Lodève à la tête de saint Fulcran également datable des années 1180 et lié de façon similaire à une concession de *regalia* par le roi de France et à une exaltation du saint local par l'évêque : S FVLCRANNV ou FVLCRANNVS. Sur la pièce de Mende la tête évoque le type du denier viennois alors que les émissions ultérieures s'inspirent davantage du monnayage de Clermont, sans que cela puisse contribuer à préciser leur chronologie, d'autant qu'une des pièces au type plus clermontois figurait dans la trouvaille de Paladru (Isère) ! La forme *Mimatum* n'est pas autrement attestée pour désigner Mende et l'absence de toute mention de la cité ou de l'évêque reste également surprenante.

3. Voir BOMPAIRE 2005.
4. Voir BRUNEL 1912.

Figure 3 - Viviers. Monnaie non répertoriée de l'évêque Louis de Poitiers, 1307-1322
(© Joël Françoise, agrandissement × 1,5)

D/ +CIVITAS : VIVAR, écu fleurdelisé à 3 lis et des fragments d'autres lis
R/ +LVDOVI-CVS : ЄPS, croix latine dont le pied coupe la légende
20 mm ; 1,08 g
Nîmes 2019-0-91
CHAREYRON 2006, p. 93 ; cf DUPLESSY 2004, 1594-1595

Cette monnaie n'est décrite ou gravée ni par Poey d'Avant ni par Caron. Un exemplaire de ce type a cependant déjà été photographiée par Régis Chareyron[5]. Il s'agit donc d'un second exemplaire dont la bonne conservation permet de confirmer la présence d'une croix latine et, sur l'écu qui figure au revers, d'un semis de lis sans nombre plutôt que de trois lis seuls : on distingue en effet au chef les bases de plusieurs lis. Ce type diffère donc des deux types décrits par J. Duplessy[6]. La pièce (nº 1594) publiée et gravée par Paul Bordeaux dans la *RN* 1915 présente une légende différente : CT : VIVARIENSIS et on ne possède que la description de l'autre type (nº 1595), publié par Caron en 1903 à partir d'un frottis non reproduit. Avec la même légende que les monnaies de Nîmes et de Chareyron il présentait un écu à trois lis et une croix pattée, non latine. Cet exemplaire était alors passé, à l'occasion d'une vente de la collection de la ville de Francfort, dans la collection Vallentin du Cheylard à Montélimar. Si cette pièce avait un état de conservation médiocre, la confusion aurait été facile avec un écu aux trois lis et avec une croix non latine et cela aurait pu conduire à une interprétation différente sur un troisième exemplaire du même type. Toutefois la description de Caron a été reprise par Bernard et Sublet[7], et c'est en fait de ce troisième type[8] qu'il reste à publier une bonne photographie. L'aspect le plus remarquable de ces pièces tient à la présence d'un écu de France – et un écu aux trois lis dont ce serait la première occurrence monétaire aurait été à mettre en exergue – sur une monnaie de l'évêque de Viviers. Ce fait a été rapproché d'une des clauses du traité de pariage validé à Vincennes par Louis en 1307 : *portare debebit dominus episcopus deinceps arma regia et eis uti in vexillis et sigillis,* même si les monnaies n'y sont pas spécifiées.

5. CHAREYRON 2006, p. 93.
6. DUPLESSY 2004, nºs 1594-1595.
7. BERNARD, SUBLET 1987, nº 8.
8. DUPLESSY 2004, nº 1595.

Ce pariage, plutôt plus avantageux pour l'évêque que ceux que venaient d'obtenir les évêques de Mende et du Puy, est le seul à avoir donné naissance à la frappe d'une monnaie de pariage portant les armes de France associées au nom de l'évêque, une construction qui ne se trouve pas davantage sur les sceaux des cours communes…

Bibliographie

Benaniba, Diaz 2011 : A. Benaniba, J.-M. Diaz, *Corpus des monnaies du Languedoc carolingien et féodal et du Roussillon*, Launaguet, 2011.

Bernard, Sublet 1987 : C. Bernard, R. Sublet, *Les monnaies des évêques de Viviers*, 1987, dact.

Bompaire 2005 : M. Bompaire, Le trésor médiéval de Portes (Gard), *BSFN*, 60-7, septembre 2005, p. 172-176.

Bordeaux 1915 : P. Bordeaux, *RN* 1915, PVSFN, p. LXVII-LXX.

Brunel 1912 : Cl. Brunel, *Les miracles de saint Privat suivis des opuscules d'Aldebert III, évêque de Mende*, Paris, 1912.

Caron 1903 : E. Caron, *RN* 1903, PVSFN, p. XXXIV-XXXV.

Chareyron 2006 : R. Chareyron, *Numismatique féodale drômoise, Évêchés de Valence, Die, et Saint Paul Trois Châteaux, Comté de Valentinois et Diois, seigneurie de Montélimar,* Saint-Germain-en-Laye, 2006.

Duplessy 2004 : J. Duplessy, *Les monnaies françaises féodales*, Paris, 2004.

Elias 1984 : E.R.D. Elias, *The Anglo-Gallic Coins (Les Monnaies Anglo-françaises)*, Paris / London, 1984.

Whiters *et al.* 2015 : P. Withers, B.R. Withers, S.D. Ford, *Anglo-Gallic coins*, Galata, 2015.

Philippe GANNE*

Une curieuse monnaie d'or au nom de Louis, roi de Jérusalem et de Sicile

Un livre de changeur, achevé de compiler sans doute vers 1466-1467, et bien connu des numismates qui s'intéressent à cette période, fournit une liste des principales monnaies d'or et d'argent européennes en circulation à l'époque[1]. Le livre est illustré de dessins de la plupart des espèces énumérées, généralement assez fidèles pour permettre de les identifier aisément, et une mention précise pour chacune d'entre elles l'autorité émettrice, les caractéristiques (titre, poids ou taille au marc de Paris, valeur en deniers tournois), parfois la date – ou du moins l'année – et le lieu de frappe, ainsi que, le cas échéant, les différents particuliers d'émission.

On relève la présence parmi ces espèces d'un florin « de Reine » de Louis II (1384-1417) ou Louis III d'Anjou (1417-1434) frappé à Tarascon (figure 1)[2], avec la mention suivante :

* Membre correspondant de la Société française de Numismatique ; philippe.ganne@gadz.org

1. BnF Ms nouv. acq. fr. 471, consultable sur gallica.bnf.fr, et dont Marc Bompaire a donné une présentation il y a quelques années (Bompaire 2011, p. 110-111).
2. Le dessin du livre de changeur, avec le nom du souverain orthographié LVDOU, renvoie à Rolland 1956, p. 164 et n° 112, classé à Louis III par l'auteur.

« Item fit fere le Roy <Loys>[3] de Iherusalem et de Cecille monnoye d'or de ceste fasson et est a xxiii caratz et poysse chescune piece ii deniers vi grains. Et si fet fere ledit seigneur monnoye de dix deniers tournois la piece et des petiz blans ayent cours pour v deniers tournois chacune piece comme apert cy devant au [...] feillet de cest livre. Et sont faiz en Prouence. Et en fut fait qui ne poyssant que ii deniers iii grains et ne sont que a xxii caratz ½ et hont le tont clert. »

Les pièces de dix et cinq deniers tournois citées sont vraisemblablement le blanc – ou *parpaïolle* – et le demi-blanc « à l'écu à cinq quartiers » de René d'Anjou (1434-1480) frappés à Tarascon (Rolland 1956, nos 129 et 130) représentés p. 140 du manuscrit. On y trouve, à la suite, le dessin d'une autre monnaie d'or au nom de Louis, roi de Jérusalem et de Sicile[4] (figure 2), accompagné du texte suivant :

« Item fit fere ledit seigneur audit pays de Bar et de Loureigne monnoye d'or poyssant chacune piece ii deniers xviii grains et sont a xxiii carats et sont de ceste façon atant devers la croix que devers la pille. Et le roy Rener n a fet fere qui ne poysant que ii deniers iii grains et sont a xxiii caratz ½. »

Si les types qui figurent sur cette monnaie – écu mi-parti de Jérusalem et d'Anjou-Sicile au droit et Saint-Jean-Baptiste au revers – rappellent évidemment ceux des florins « de Reine », son dessin ne correspond à aucune espèce retrouvée, et H. Rolland n'en fait pas état dans son ouvrage sur les *Monnaies des comtes de Provence*, alors qu'il mentionne pourtant les autres espèces provençales représentées dans le livre de changeur[5].

Jean-Louis Charlet la cite dans son étude sur le monnayage du roi René[6], et considère que la mention « Item fit fere ledit seigneur... » renvoie nécessairement au même souverain que celui ayant émis la *parpaïolle* et sa demie décrites juste avant : il pourrait donc s'agir selon lui d'un florin posthume au nom de Louis émis par René au début de son règne. Mais pourquoi, dans ce cas, le changeur aurait-il pris soin de préciser ensuite dans le même texte « Et le Roy Rener n a fet fere... » au lieu de reprendre la formule « ledit seigneur », si ce n'est pour faire clairement la distinction entre les monnaies d'or émises par René et celle représentée en marge ? La formulation du texte qui accompagne le dessin du florin « de Reine » p. 164 semble bien par ailleurs confirmer que la mention « ledit seigneur » fait plus référence, de manière générique, à l'autorité émettrice de la monnaie – en l'occurrence le roi de Sicile et de Jérusalem – qu'à un souverain précis de la lignée : alors que la mention initiale « Item fit fere le Roy <Loys> de Iherusalem et de Cecille monnoye d'or de ceste fasson... » renvoie sans ambiguïté au florin au nom de Louis représenté en marge, le texte se poursuit ensuite par « et si fet fere ledit seigneur... » en faisant référence non pas à une autre monnaie de Louis, mais aux blanc et demi-blanc de René cités quelques feuillets auparavant.

3. Mot rajouté en interligne.
4. Les titres de roi de Jérusalem et de roi de Sicile (ou de Naples, capitale de la Sicile péninsulaire après la séparation d'avec la Sicile insulaire) étaient revendiqués par les comtes de Provence depuis Charles Ier d'Anjou.
5. Rolland 1956, p. 181, 183, 185, 187 et 243.
6. Charlet 2008, p. 16.

Si les mentions portées sur le livre de changeur semblent bien attester que René a fait frapper des espèces d'or, celles-ci restent à identifier et il n'y a pas de raison d'attribuer la monnaie d'or représentée p. 140 du manuscrit à un autre souverain que celui dont le nom figure au droit de la pièce. Et contrairement à ce que pourrait laisser croire le texte, elle n'a pas été émise au « pays de Bar et de Loureigne » car elle ne porte aucune des titulatures ou armoiries associées à l'un ou l'autre de ces deux duchés[7].

Comme on peut aisément le constater, il ne s'agit pas non plus d'un florin « de Reine » semblable à celui représenté p. 164 :

- son module est de 29 mm, alors que celui du florin « de Reine » de Louis II ou Louis III n'est que de 23 mm ;
- ce module plus important a d'ailleurs permis d'inscrire au revers la légende plus développée S·IOHANNES·BATITA au lieu du traditionnel S·IOHANNES·B· ;
- son poids, en cohérence avec le module, est de 2 deniers 18 grains (soit 3,51 g) contre 2 deniers 6 grains (soit 2,87 g) pour le florin « de Reine » au nom de Louis et 2 deniers 3 grains (soit 2,71 g) pour ceux attribuables à René.

Figure 1 (© BnF)

Figure 2 (© BnF)

Pour tenter de déterminer la nature et l'origine de cette pièce, il nous faut retracer brièvement ici l'histoire monétaire des comtes de Provence, rois de Jérusalem et de Sicile, ayant porté le nom de Louis.

Le premier d'entre eux est Louis de Tarente, second époux de Jeanne de Naples de 1347 à 1362, et qui fut autorisé à se parer de ces titres à partir de 1349. Mais son nom est toujours associé à celui de la reine et ne figure jamais seul, ni sur les actes officiels, ni sur les monnaies.

Le second est de deuxième fils du roi de France Jean le Bon (1350-1364) : Louis, né en 1339, comte de Poitiers (1350), d'Anjou et du Maine (1351). Il devient duc d'Anjou en 1360 suite à l'érection de la province en duché, et peu après son accession au trône, son frère Charles V (1364-1380) le nomme lieutenant général en Languedoc.

7. René d'Anjou hérita du duché de Bar en 1420, et de celui de Lorraine en 1431 : aucune de ces deux provinces n'a donc appartenu à l'un de ses prédécesseurs. On notera par ailleurs que le texte qui accompagne le dessin de la *parpaïolle* de René indique de la même façon qu'il « la fit fere en son pays de Loureigne et de Bar » alors qu'il est bien établi qu'elle fut frappée à Tarascon.

En 1364, la reine Jeanne de Naples perd son dernier enfant, et Louis d'Anjou affirme alors ses prétentions héréditaires sur le comté de Provence : arrière-petit-fils de Marguerite d'Anjou, fille de Charles II d'Anjou, il descend aussi, par son arrière-grand-père Charles de Valois, de Marguerite de Provence, fille de Raymond-Bérenger V et épouse de Saint Louis. Avec l'assentiment de son frère, il entreprend d'envahir la Provence en février 1368, mais l'intervention du pape Urbain V auprès de Charles V permet de mettre fin au conflit. Afin de résoudre son problème de succession, Jeanne désigne comme héritier en 1373 Charles de Duras, époux de sa nièce Marguerite de Duras.

Survient alors en 1378 un évènement majeur dans l'histoire de la chrétienté : le Grand Schisme d'Occident. À la mort de Grégoire XI, deux papes sont élus : Urbain VI, qui s'installe à Rome, et Clément VII – l'antipape –, qui demeure en Avignon, soutenu par le roi de France[8]. Après avoir longtemps hésité, Jeanne de Naples se prononce aussi en sa faveur, tandis que Charles de Duras, qui n'a pas apprécié que sa tante se remarie après l'avoir désigné comme héritier et laisse ainsi planer un risque sur sa succession, se rapproche d'Urbain VI. Dans une situation critique, la reine fait appel à Clément VII qui lui conseille de conclure un accord avec Louis d'Anjou ; et le 29 juin 1380, elle adopte ce dernier à la place de Charles de Duras, en échange de son engagement à la défendre. Peu après, Charles V décède et son frère Louis est désigné à la présidence du conseil de régence. Il en oublie quelque peu ses obligations envers sa bienfaitrice, et Charles de Duras en profite alors pour envahir le royaume de Sicile : en juin 1381, il est investi roi de Naples – sous le nom de Charles III – par le pape Urbain VI, et en août, il s'empare de la reine qu'il place en détention.

Pressé par Clément VII, Louis d'Anjou se décide enfin à se mettre en route au début de l'année 1382 afin d'aller délivrer la reine, et fait halte en Avignon en février 1382. Le 1er mars, il reçoit officiellement de l'antipape le titre de duc de Calabre, réservé aux héritiers présomptifs de la couronne de Sicile[9]. Et c'est à ce titre et sous son propre nom que, le 31 mars, Clément VII l'autorise à frapper dans l'atelier pontifical[10] :

- des florins « de la Chambre », au titre de 23 carats 7/8 et à la taille de 63 pièces au marc de la Cour (soit 3,53 g[11]), équivalents au florin papal[12] qui valait alors 28 sous d'Avignon, soit 14 gros d'Avignon ou de Provence[13] ;
- des florins de 12 gros (24 sous d'Avignon), à 23 carats 1/2 et de 74 au marc de la Cour (soit 3,01 g) ;
- des gros d'argent à 11 deniers et de 80 au marc de la Cour (soit 2,78 g) valant 2 sous d'Avignon ;
- des francs valant 15 gros (30 sous d'Avignon), à 23 carats et de 59 au marc de la Cour (soit 3,77 g).

8. Pour une meilleure connaissance de cette période, on ne manquera pas de consulter l'excellent ouvrage de Jean Favier consacré à l'histoire des papes d'Avignon (Favier 2006).
9. Valois 1894, p. 93, cité par Mérindol 1987, p. 32.
10. Vallentin 1893, p. 443-445 (texte original de l'ordonnance).
11. Selon les auteurs, le poids du marc de la Cour pontificale varie entre 222,25 g et 226,80 g. Dans le cadre de la présente étude, nous avons choisi de retenir le poids de 222,508 g proposé par H. Rolland.
12. Bompaire 1983, p. 168.
13. Le denier d'Avignon, appelé « petit denier » en Provence, valait les 2/3 du denier coronat provençal. Le gros d'Avignon, qui valait 2 sols de 12 deniers d'Avignon, était donc égal au gros provençal de 16 deniers coronats.

Des monnaies prescrites, seul a été retrouvé un franc « à pied » reproduisant fidèlement les types de celui de Charles V, déjà imité par Jeanne de Naples, et sur lequel Louis prend effectivement le titre de duc de Calabre et d'Anjou (Rolland 1956, nº 102, pl. IV ; figure 3)[14].

Dans son *Histoire de Charles VI*, Jean Le Laboureur fait état de la frappe de monnaies d'or, à l'issue d'un consistoire au cours duquel Clément VII investit Louis d'Anjou du royaume de Sicile[15]. La date de ce consistoire n'est pas précisée, mais il doit s'agir, si l'on s'en réfère à la relation qui en est faite par Noël Valois dans son étude consacrée à l'expédition du duc d'Anjou en Italie, de celui tenu le 30 mai 1382, à la veille du départ de Louis pour le royaume de Naples[16]. H. Rolland en a conclu que c'est à cette occasion que fut frappé un rarissime franc « à pied » sur lequel Louis s'intitule roi de Jérusalem et de Sicile (Rolland 1956, nº 103, pl. IV ; figure 4). On sait que le duc tenta effectivement de se parer de l'étiquette royale le jour-même de son investiture ; mais devant les protestations de nombreux Provençaux, qui lui étaient restés hostiles depuis ses attaques de 1368 et considéraient toujours Jeanne, bien qu'emprisonnée, comme leur souveraine, il y renonça dès le lendemain pour ne conserver que les titres de duc d'Anjou et duc de Calabre[17]. Il est donc difficilement envisageable qu'il ait eu le temps de faire fabriquer des coins avec la titulature royale, et la « monnoye d'or » évoquée par Le Laboureur portait vraisemblablement la légende ducale.

Figure 3 - LVDOVICS DUX KALABRI AND
(© H. Rolland)

Figure 4 - LVDOVICS REX IHR ET SICIL
(© H. Rolland)

14. Ce franc est dénommé « franc de Calabre » ou « franc du duc d'Anjou » dans les livres de changeurs de l'époque. Jean Favier pense que les autres espèces ont pu être frappées au nom du pape, et doute qu'on ait pu appeler « florin de la Chambre » une monnaie frappée au nom du duc d'Anjou (Favier 1962, p. 173), alors que c'est pourtant bien ce qui était explicitement prévu par l'ordonnance de Clément VII. Il est toutefois peu probable que Louis ait fait battre les gros d'argent, prescrits à un poids supérieur à ceux de Jeanne (taillés à 83 au marc), et qui auraient inévitablement été retirés du commerce pour être refondus.
15. Le Laboureur 1663, tome I, p. 45.
16. Valois 1894, p. 107.
17. Valois 1894, p. 108-109, cité par Mérindol 1987, p. 35.

Le 31 mai, Louis quitte définitivement Avignon pour l'Italie et arrive fin septembre à L'Aquila, où il frappe monnaie[18]. C'est là qu'il apprend le décès, le 27 juillet précédent, de Jeanne de Naples, sans doute assassinée sur ordre de Charles de Duras. Ce dernier est alors reconnu comme nouveau souverain par de nombreuses villes de Provence, tandis que d'autres se rallient à Louis d'Anjou. Il s'en suivra une véritable guerre civile entre partisans des deux camps, qui ne prendra fin qu'avec la mort de Duras en 1386.

Louis poursuit sa marche vers Naples, mais se heurte aux troupes de son rival. Il se replie alors à l'est, vers la principauté de Tarente, et prend enfin officiellement, le 30 août 1383, le titre de roi de Sicile et de Jérusalem[19]. Et c'est non loin de là, à Bari, alors qu'il s'apprête à affronter Charles de Duras, qu'il tombe malade et décède dans la nuit du 20 au 21 septembre 1384. Son fils Louis II n'étant âgé que de sept ans, son épouse Marie de Blois prend alors la régence.

C'est donc vraisemblablement entre septembre 1383 et septembre 1384, plutôt qu'au printemps 1382, que fut frappé le franc « à pied » à la titulature royale. L'émission d'une espèce typiquement française n'ayant que peu d'intérêt en Italie, il ne fait guère de doute qu'elle fut battue en Avignon, comme le franc au nom du duc de Calabre et d'Anjou ; et la similitude de style de gravure indéniable entre les deux types – même graphie des légendes, même abréviation du nom du souverain en LVDOVICS –ne fait que conforter cette hypothèse. On notera par ailleurs que si plusieurs exemplaires du franc « de Calabre » ont été retrouvés – de coins variés –, celui à la titulature de Sicile et de Jérusalem n'est connu qu'en *unicum*[20] et n'est mentionné dans aucun livre de changeur, ce qui semble bien témoigner d'une durée d'émission beaucoup plus courte.

On peut donc penser que l'autorisation de mars 1382 fut, si ce n'est officiellement, tout du moins tacitement renouvelée par Clément VII en faveur du roi nouvellement proclamé... et peut-être pas seulement pour le franc. Et l'on ne peut alors s'empêcher de faire le rapprochement entre la mystérieuse monnaie d'or représentée sur le livre de changeur, qui porte elle aussi la titulature royale de Sicile et de Jérusalem, et le florin « de la Chambre » prévu par l'autorisation papale. Comme on peut le constater, les conditions des deux espèces sont très proches (figure 5) : les poids sont pratiquement identiques (3,53 g et 3,51 g), et le titre de 23 carats de la pièce décrite dans le manuscrit est cohérent avec celui de 23 carats 7/8 prescrit par l'ordonnance pour le florin « de la Chambre » si l'on considère que l'aloi des monnaies était souvent sous-évalué dans les livres de changeurs[21].

18. Valois 1894, p. 120, cité par Mérindol 1987, p. 34. Il s'agit sans doute des *bolognini* d'argent et des *quattrini* de billon à la légende LVDOVICVS REX (Sambon 1897, p. 439 ; Pournot 1991, p. 702-703 ; MEC XIV, p. 234-235).
19. Valois 1894, p. 130, cité par Mérindol 1987, p. 35. Cette proclamation ne sera connue à Paris que le 16 octobre.
20. Exemplaire conservé à la BnF, reproduit par Rolland 1956, pl. IV. Je remercie Jean-Yves Kind, responsable des monnaies françaises au Département des Monnaies et Médailles, de m'en avoir fourni un excellent cliché qui m'a permis de vérifier qu'il s'agissait bien de la même pièce.
21. Le franc « de Calabre » de Louis d'Anjou, prescrit à 23 carats, est ainsi donné à un titre de 22 carats à 22 carats 1/2 par les changeurs.

Date	Espèce	Titre (a)	Poids de l'espèce (b) (Taille au marc)	Poids d'or fin de l'espèce ($c = \frac{a \times b}{24}$)
Ordonnance papale du 31 mars 1382	Franc de 15 gros	23 c.	3,77 g (59 au marc de la Cour)	3,61 g
	Florin de 12 gros	23 c. 1/2	3,01 g (74 au marc de la Cour)	2,94 g
	Florin « de la Chambre » de 14 gros	**23 c. 7/8**	**3,53 g** (63 au marc de la Cour)	3,51 g
BnF Ms nouv. acq. fr. 471, p. 140	« **monn(oye) d'or** »	**23 c.**	**3,51 g** (2 d. 18 gr. de Paris) (*63 5/9 au marc de la Cour*)	3,36 g

Figure 5 - Caractéristiques des monnaies d'or de Louis Ier d'Anjou.

Par ailleurs, la comparaison des légendes de droit de la monnaie représentée sur le manuscrit et du franc « à pied » à la titulature royale ne peut que conforter l'hypothèse d'une émission commune : aux abréviations près, liées aux modules des pièces, toutes deux portent en effet LVDOVICVS (DEI GRATIA) REX IHERVSALEM ET SICILIE, avec une syntaxe « française » qui place le mot REX avant les noms des deux royaumes, alors que celui-ci vient habituellement en fin de légende. Cette particularité ne se retrouve d'ailleurs pas sur les écus d'or, les florins « de Reine » et les gros d'argent au nom de Louis retrouvés, ce qui constitue un argument de plus en faveur de leur attribution à Louis II ou Louis III, plutôt qu'à Louis Ier.

On peut donc raisonnablement soutenir l'hypothèse que la monnaie représentée sur le manuscrit n'est autre que le florin « de la Chambre » autorisé par Clément VII. Si celui-ci a, selon toute vraisemblance, été émis en Avignon comme le franc « à pied », on ne peut toutefois totalement exclure la possibilité d'une frappe italienne.

Le fait qu'une telle monnaie, si rare qu'elle n'a jamais été retrouvée en nature, figure dans un recueil compilé près d'un siècle après son émission laisse à penser que sa frappe ne fut pas purement symbolique. Il est alors permis de supposer que des florins « de la Chambre » avec la légende ducale ont pu être émis concomitamment avec le franc « de Calabre », et on peut se demander si Louis d'Anjou n'aurait pas aussi fait battre les florins « courants » de 12 gros autorisés par le pape, avec ses titres de duc puis de roi. Ces derniers pourraient alors présenter, à l'instar du franc « à pied » et du florin « de la Chambre », une légende à la syntaxe « française » – avec le REX final – qui les distinguerait des florins de Louis II et Louis III.

Bibliographie

Baratier 1969 : E. Baratier (dir.), *Histoire de la Provence*, Toulouse, 1969.

Bompaire 1983 : M. Bompaire, La monnaie de Pont-de-Sorgues dans la première moitié du xive siècle, *RN*, 1983, p. 139-176.

Bompaire 2011 : M. Bompaire, Un exemple de livre de changeur français du xve siècle, *RN*, 2011, p. 105-111.

Charlet 2008 : J.-L. Charlet, Le monnayage du roi René en Provence, *Annales du Groupe Numismatique de Provence*, 2008, p. 7-31.

Favier 1962 : J. Favier, Les monnaies des papes avignonnais du Grand Schisme, *BSNAF*, 1962, p. 172-173.
Favier 2006 : J. Favier, *Les papes d'Avignon*, Paris, 2006.
Le Laboureur 1663 : J. Le Laboureur, *Histoire de Charles VI, roi de France*, Paris, 2 vol., 1663.
Mérindol 1987 : Chr. de Mérindol, *Le roi René et la seconde maison d'Anjou*, Paris, 1987.
Pournot 1991 : J. Pournot, Les monnaies angevines frappées au royaume de Naples (xiiie-xive siècle) dans les collections du Cabinet des monnaies et médailles de Marseille, *Ermanno A. Arslan Studia Dicata*, Milan, 1991, p. 685-710.
Rolland 1956 : H. Rolland, *Monnaies des comtes de Provence. xiie-xve siècles*, Paris, 1956.
Sambon 1897 : A. Sambon, Le gillat de Louis II d'Anjou, *Gazette numismatique française*, 1897, p. 435-441.
Vallentin 1893 : R. Vallentin, Les monnaies de Louis Ier d'Anjou frappées à Avignon (1382), *ASFN*, 1893, p. 421-445.
Valois 1894 : N. Valois, L'expédition et la mort de Louis Ier d'Anjou en Italie (1382-1384), *Revue des questions historiques*, 1894, p. 84-153.

CORRESPONDANCE

Pierre-Marie GUIHARD*

Un *aureus* de Tibère trouvé sur la commune du Lorey (Manche) : témoin d'un ensemble dispersé ?

En mars 2018, un *aureus* au nom de Tibère (14-37 apr. J.-C.) a été découvert au Lorey (Manche, code officiel géographique 50279) lors de travaux de jardin (figure 1). Par l'intermédiaire du maire de la commune, la monnaie a été l'objet d'une déclaration de découverte auprès du SRA de Normandie, qui en a confié l'étude au service de numismatique du Centre Michel de Boüard-CRAHAM de Caen.

Figure 1 - *Aureus* de Tibère découvert au Lorey, Manche
(© P.-M. Guihard ; agrandissement × 1,5).

Depuis le xixe siècle, quelques découvertes monétaires ont été signalées sur la commune du Lorey[1]. Mais, aucun vestige d'époque romaine n'était connu jusqu'à

* Université de Caen Normandie / Centre Michel de Boüard-CRAHAM UMR 6273 ; pierre-marie.guihard@unicaen.fr
1. Pilet-Lemière, Levalet 1989, p. 97 (notice no 479) avec bibliographie antérieure.

présent. Ainsi, E. Lambert rapporte la découverte d'un quart de statère gaulois, ainsi que d'un trésor de statères attribués aux Coriosolites. Ch. de Gerville a également attiré l'attention sur la découverte d'une monnaie mérovingienne.

L'*aureus* mis au jour au Lorey a été frappé à Lyon, qui est le seul atelier impérial pour l'or à cette époque avant que Rome ne prenne le relais à partir de 64. Il porte au droit une tête laurée de Tibère à droite. La légende antihoraire et tournée vers l'extérieur donne TI CAESAR DIVI AVG F AVGVSTVS. Au revers une figure féminine[2] est représentée assise à droite sur un trône. Elle tient de la main droite une lance renversée et, de la gauche, une branche. Les pieds du trône sont ornés de fleurons et le trône lui-même se trouve sur un socle représenté sur deux lignes. La légende, tournée vers l'extérieur et dans le sens antihoraire, porte PONTIF MAXIM. Le revers est décentré, ce qui a eu pour conséquence de rogner légèrement la mention MAXIM. Un grènetis, que l'on observe aussi au droit, entoure le type. Le poids est de 7,72 g, comme il est normal pour les *aurei* de cette émission[3]. Le flan présente un diamètre de 19,5 mm. Les axes sont ajustés à 3 h.

L'image de la Justice associée à la légende PONTIF MAXIM, qui occupe donc le revers de l'*aureus*, est partagée par un groupe d'*aurei* et de deniers. Ces émissions ne sont pas rares ; elles sont même très communes. Elles forment en effet – avec les quinaires d'or à la Victoire – le gros du monnayage de Tibère[4]. Entre elles la monotonie est grande. Examinées de près, elles révèlent néanmoins des différences, qui, judicieusement exploitées, autorisent des regroupements. L'analyse approfondie qu'en donne J.-B. Giard permet ainsi de distinguer six groupes qui marquent vraisemblablement les différentes étapes de l'évolution du type[5]. Avec la représentation d'une lance renversée et le choix de fleurons pour les pieds du trône, l'*aureus* du Lorey se range parmi les émissions du deuxième groupe[6].

Aucun élément de datation, aussi sûr que les puissances tribuniciennes ou encore les salutations impériales, n'apparaît sur les monnaies au type de la Justice. Toutefois, les premières d'entre elles remontent vraisemblablement au début du règne de Tibère. C'est du moins ce que l'on peut conclure de l'étude comparative du type. En effet, le modèle de la Justice n'est pas sans évoquer la dernière émission d'Auguste à la légende de revers PONTIF MAXIM[7]. La relation est d'autant plus plausible que, sur les monnaies du groupe I, la schématisation du trône rejoint précisément celle des monnaies d'Auguste. La répartition chronologique des *aurei* et des deniers du groupe II devrait donc logiquement se fixer entre 14 et *ca* 20 apr. J.-C. sans plus de précisions.

2. Voir Sutherland 1987 pour les différentes interprétations du personnage féminin. L'hypothèse qu'il s'agisse de *Justitia* a été proposée (par Jean-Baptiste Giard notamment) mais elle ne fait pas l'unanimité. Certains auteurs pensent plutôt à Livie, peut-être sous l'aspect de *Pax* ou de *Justitia*.
3. Nous pouvons citer par comparaison les poids rassemblés par Giard 1983, p. 125, nº 145 (1-12) : Bibliothèque nationale de France (coll. Rothschild 53) : 7,70 g ; British Museum Coins 39 et 40 : 7,76 g et 7,84 g ; Lyon 53 : 7,77 g ; Léningrad : 7,81 g ; American Numismatic Society : 7,82 g et 7,71 g ; Bucarest : 7,98 g et 7,78 g ; Copenhague : 7,80 g ; Vienne : 7,71 g ; Monnaies et Médailles (liste 324, juin 1971, nº 23) : 7,63 g.
4. Giard 1983, p. 48.
5. Giard 1983, nos 143-154 ; *RIC* I², 25, 27, 29.
6. Giard 1983, nº 145 ; *RIC* I², 27.
7. Giard 1983, nº 93 (13-14 apr. J.-C.).

L'*aureus* du Lorey a été découvert seul. Il complète en cela l'enquête sur la dissémination des monnaies d'or isolées entreprise par J.-P. Callu et X. Loriot dans un territoire qui comprend la France, la Belgique, le Luxembourg et les régions rhénanes des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la Suisse[8]. En 2013, ce sont 133 découvertes isolées d'*aurei* de Tibère qui ont été inventoriées dans la Gaule en général[9]. Il est intéressant de noter qu'elles représentent plus du tiers (134[10] sur 369, soit 36,31 %) des monnaies antérieures à la réforme néronienne de 64 (figure 2). Ce constat concourt vraisemblablement à considérer comme massives les émissions d'*aurei* frappés sous le règne de Tibère à partir de la *Moneta* de Lyon[11].

Ier siècle	Narbonnaise-Alpes	Aquitaine	Lyonnaise	Belgique-Germanies	Gaule en générale
Fin République-Auguste	21	26	31**	45	**123**
Tibère	12	19****	42*	62	**135**
Caligula-Claude	12	16	24	32	**84**
Néron *(dont avant la réforme)*	18 *3*	38 *6*	37 *2*	147 *17*	**240** ***28***
Crise et Flaviens	23***	28	49	127	**227**
Total	86	127	183	413	**809**
%	10,63	15,69	22,62	51,05	**99,99**

Figure 2 - Trouvailles isolées de monnaies d'or du Ier siècle en Gaule (d'après Loriot 2013, p. 325 et en tenant compte de l'exemplaire du Lorey* et des découvertes publiées par Popovitch 2013**, Suspène *et al.* 2017*** et Pasty 2016****).

Géographiquement, la totalité de l'espace gaulois est relativement bien jalonnée. À l'échelle réduite, néanmoins, le matériel se concentre dans la région septentrionale de la Gaule (Belgique-Germanies, 62 sur 134 soit 46,26 %), prolongeant en cela une tendance mise en évidence dès la fin de la République (figure 3). Les zones irriguées en priorité ont été sans surprise le *limes* rhénan, particulièrement entre Mayence et la Mer du Nord. Plus à l'ouest, les *aurei* de Tibère (33 exemplaires) ponctuent en particulier les franges côtières de la Lyonnaise (II et III) et de la Belgique occidentale. Deux concentrations sont ainsi bien lisibles (figure 3) : l'une touche l'embouchure de la Loire, l'autre longe la bande maritime de la Manche où les découvertes s'égrènent de Dunkerque au Finistère, tandis que le Cotentin n'émarge que pour seulement un *aureus* avec la découverte du Lorey. La *Britannia* insulaire participe à ce mouvement. R. Bland et X. Loriot y ont signalé 24 découvertes d'*aurei* isolés de Tibère (figure 3). Le parallèle est intéressant et impliquerait un flux monétaire de part et d'autre de la Manche, qui faudrait sans doute replacer dans une dynamique trans-Manche épaulée par les échanges commerciaux. D'après Strabon, on sait qu'Auguste croyait justement

8. Callu, Loriot 1990.
9. Loriot 2013, dont l'inventaire complète et met à jour Callu, Loriot 1990.
10. L'*aureus* du Lorey a été ajouté au décompte.
11. Dans le même sens Callu, Loriot 1990, p. 91.

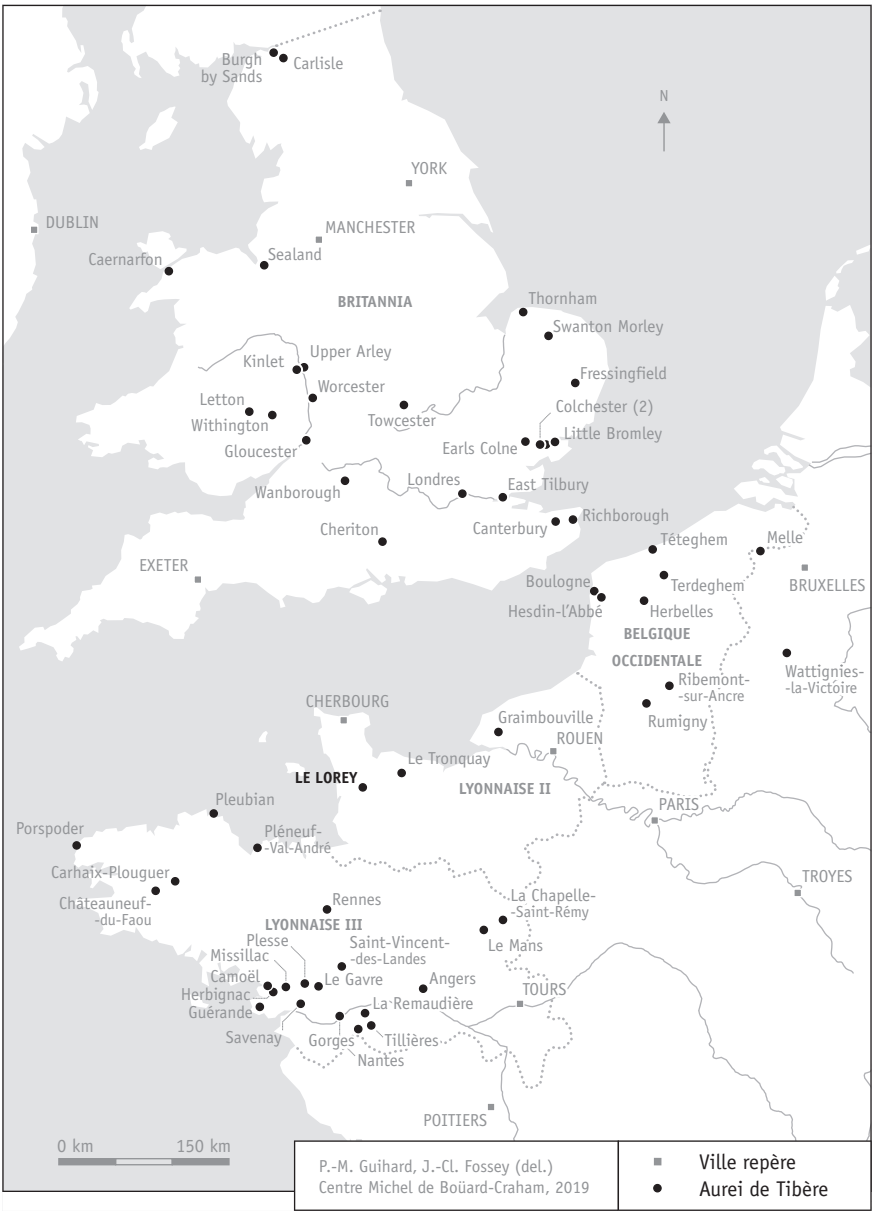

Figure 3 - Répartition des découvertes isolées d'*aurei* de Tibère dans l'Ouest de la Gaule (Lyonnaise II et III, Belgique occidentale) et la *Britannia* (d'après Callu, Loriot 1990 ; Bland, Loriot 2010 ; Loriot 2013).

inutile de conquérir l'île de Bretagne parce que les commerçants romains en obtenaient tout ce qui en valait la peine[12]. Dion Cassius ajoute même que les prêts usuraires consentis par Sénèque aux Bretons déterminèrent le soulèvement de Boudicca en 60 apr. J.-C.[13]. Il est donc possible d'admettre avec R. Bland et X. Loriot que le marché insulaire s'ouvrit aux négociants et hommes d'affaires romains avant même la conquête claudienne[14].

De ces données se dégage une autre constatation, attendue assurément : les monnaies recensées se rattachent quasi-exclusivement aux émissions au type de PONTIF MAXIM, qui constituent, comme nous l'avons noté, le gros du monnayage de Tibère (figure 4). L'*aureus* du Lorey appartient donc à un type somme toute très courant dans la circulation. Il faut cependant rappeler que des exemplaires du même type formaient l'essentiel du trésor découvert à Cherbourg en 1857 lors du creusement du canal de dérivation de la *Divette*[15] (figure 5). La distance entre Cherbourg et Le Lorey est, certes, d'environ 75 km à vol d'oiseau, mais la rencontre est surprenante, d'autant que le monnayage d'or de Tibère n'est connu dans la Manche qu'à travers ces deux seules occurrences. Là est précisément le problème. Une fois encore, les travaux de J.-P. Callu et X. Loriot peuvent guider le raisonnement avec la théorie des « ensembles dispersés ». Cette théorie fut avancée en 1982 après la découverte dans le Gers, à environ 40 km l'un de l'autre, de deux *solidi* de Constant frappés à l'atelier de Thessalonique au cours de la même émission[16]. Pour les deux savants, la coïncidence était trop belle pour ne pas rattacher ces monnaies à un ensemble unique qui aurait été dispersé peu à peu. Les exemples parallèles ne sont pas rares. D'autres recoupements sur le terrain vont en effet dans le même sens[17]. L'invitation est si pressante que la théorie des « ensembles dispersés » est une clé de lecture tout à fait vraisemblable pour expliquer certaines concentrations, à première vue étonnante, de monnaies très rapprochées dans le temps et recueillies sur une aire plus ou moins étendue.

Émissions	Nb. (exemplaires inventoriés)	Volume des émissions*	
		Nb. coins (D/)	Nb. coins (R/)
TR POT XVII // IMP VII – RIC I(2), 3	1	9	10
DIVOS AVGVST DIVI F – *RIC* I(2), 23, 24	1	17	13
PONTIF MAXIM – *RIC* I(2), 25, 27, 29	37	93	101
Non décrit	18		
Total	57		

Figure 4 - Exemplaires inventoriés dans l'Ouest de la Gaule (Lyonnaise II et III, Belgique occidentale) et la *Britannia*, et volume des émissions représentées (* d'après les analyses de coins réalisées par Giard 1983).

12. Strabon, *Géographie*, IV, 5, 3.
13. Dion Cassius, LXII, 2.
14. Voir Bland, Loriot 2010, p. 2-3.
15. Plus de 250 monnaies d'or d'Auguste et de Tibère souvent à fleur de coin ont été mises au jour : cf. Lagarde 1857, p. 82-84. Blanchet 1900, p. 206 (nº 423) évoque, quant à lui, « environ 300 pièces ».
16. Callu *et al.* 1982.
17. Hiernard, Loriot 2010 ; Callu, Loriot 1990, p. 16, n. 5.

	Aurei Auguste	*Aurei* Tibère		
		TR POT XVII // IMP VII	DIVOS AVGVST DIVI F	PONTIF MAXIM
Cherbourg 1857	4	1	1	env. 200

Figure 5 - Composition du trésor de Cherbourg découvert en 1857.

De ces considérations, qui éclairent potentiellement la réflexion, nous avons à tirer quelques enseignements sur le cheminement possible de l'*aureus* du Lorey. Ainsi, il ne serait pas inopportun de le considérer précisément comme portant témoignage de la dissolution d'un ensemble préexistant. Outre cette interprétation qui aurait l'avantage d'expliquer la rareté des *aurei* de Tibère dans la région (figure 3), une seconde constatation se dégage : la trouvaille isolée du Lorey et le dépôt de Cherbourg ne s'excluraient pas et auraient donc pu former à l'origine le même ensemble. Dans cette voie nous pourrions dès lors postuler que le dépôt de Cherbourg était cet ensemble en cours de dissolution, sur lequel un certain nombre de monnaies aurait été successivement prélevé pour faire face à des dépenses. Mais cela reviendrait à donner à l'ordre du hasard un charme peut-être trop excessif, tant les preuves font défaut[18].

Bibliographie

Blanchet 1900 : A. Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, Paris, 1900.

Bland, Loriot 2010 : R. Bland, X. Loriot, *Roman and early Byzantine gold coins found in Britain and Ireland, with an appendix of new finds from Gaul*, London, 2010 (Royal Numismatic Society, special publication, 46).

Callu, Loriot 1990 : J.-P. Callu, X. Loriot, *L'or monnayé, II : La dispersion des* aurei *en Gaule romaine sous l'Empire*, Juan-les-Pins, 1990 (Cahiers Ernest-Babelon, 4).

Callu *et al.* 1982 : J.-P. Callu, X. Loriot, J.-C. Richard, Deux solidi de Constant trouvés dans le Gers, *BSFN*, 1982 (octobre), p. 225-228.

Giard 1983 : J.-B. Giard, *Le monnayage de l'atelier de Lyon : des origines au règne de Caligula (43 avant J.-C. - 41 après J.-C.)*, Wetteren, 1983 (Numismatique romaine. Essais, recherches et documents, XIV).

Hiernard, Loriot 2010 : J. Hiernard, X. Loriot, Découvertes de monnaies d'or d'époque valentinienne en Poitou, *BSFN*, 2010 (février), p. 34-41.

Lagarde 1857 : D. Lagarde, Monnaies romaines d'or, trouvées à Cherbourg en mai 1857, *RN*, 1857, p. 82-84.

18. La mise en évidence d'une liaison de coin permettrait de relier plus précisément l'*aureus* du Lorey au trésor de Cherbourg. Malheureusement, ce dernier n'est connu que par une poignée de monnaies conservées dans le médaillier de la ville de Cherbourg : 6 *aurei* au total sur plus de 250 que comptait la découverte à l'origine (Pilet-Lemière 1995, p. 33-34, nos 55-60). Dans le médaillier seul un exemplaire au type PONTIF MAXIM est parvenu jusqu'à nous, mais il appartient à une émission différente (Giard 1983, no 147) de celle de l'exemplaire du Lorey.

Loriot 2013 : X. Loriot, Vingt ans après… supplément à l'inventaire des trouvailles de monnaies d'or isolées faites en Gaule romaine (44 av. J.-C. – 491 ap. J.-C.), *TM*, XXV, 2013, p. 257-339.
Pasty 2016 : J.-F. Pasty, Découverte d'un aureus de Tibère à Chanonat (Puy-de-Dôme), *BSFN*, 70-1, 2016 (janvier), p. 28-31.
Pilet-Lemière 1995 : J. Pilet-Lemière, *Médaillier : Bibliothèque Jacques Prévert, Musées de Cherbourg*, Cherbourg, 1995.
Pilet-Lemière, Levalet 1989 : J. Pilet-Lemière, D. Levalet, *Carte archéologique de la Gaule. La Manche*, *50*, Paris, 1989.
Popovitch 2010 : L. Popovitch, Un *aureus* de Cassius frappé en 42 av. J.-C. découvert à Saint-Apollinaire (Côte-d'Or), *BSFN*, 2013 (mai), p. 90-97.
Suspène *et al.* 2017 : A. Suspène, S. Fontaine, M. El-Amouri, F. Marty, Un nouvel *aureus* pour Domitien (*RIC* II.1[2] Titus 265) découvert à Fos-sur-Mer en fouilles sous-marines, *BSFN*, 72-01, 2017 (janvier), p. 2-9.
Sutherland 1987 : C.H.V. Sutherland, The *Pontif Maxim* Aurei of Tiberius, *NAC*, XVI, p. 217-227.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2019

Présidence : Mme Sylvia Nieto-Pelletier, vice-présidente de la SFN

Membres présents : Mmes et MM. M. Amandry, M. Bompaire, Chr. Charlet, O. Charlet, J.-A. Chevillon, A. Clairand, J. Dharmadhikari, Br. Fischer, Ch. Froidevaux, J.-P. Garnier, G. Gautier, P.-O. Hochard, J. Jambu, L. Jankowski, Fr. Joyaux, J.-P. Le Dantec, R. Prot, A. Ronde, L. Schmitt, A. Suspène, P. Villemur, R. Wack, Fr. Wojan.

Invitée : Mmes A. Chevillon, M. Phéline.

Membres excusés : Mmes et MM. S. Berger, P. Bourrieau, J. Françoise, C. Grandjean, Fr. Duyrat, A. Hostein, M. Hourlier, P.-Fr. Jacquier, Ph. Mathieu, S. de Turckheim.

BSFN

Les procès-verbaux des séances d'avril (74-4), de mai (74-5) et de juin (74-6) sont soumis au vote de l'assemblée. Chacun d'eux est adopté à l'unanimité.

Élections

Les trois candidatures présentées à la séance de juin sont soumises au vote de l'assemblée : MM. Stéphane Blanchard et Christophe Cheminade ainsi que Mme Manon Larue, sont tour à tour élus membres correspondants à l'unanimité.

Candidatures

Trois nouvelles candidatures sont présentées à l'assemblée :
- Mme Anne-Charlotte Errard, d'Orléans,
  parrainée par M. Arnaud Suspène et le Bureau ;
- M. Bastien Mikolajczak, de Rouvroy,
  parrainée par M. Jérôme Jambu et Mme Catherine Grandjean ;
- Mme Myriam Phéline, de La Chapelle Saint-Mesmin,
  parrainée par MM. Arnaud Suspène et Patrick Villemur.

Annonces

La présidente cède la parole à M. Jérôme Jambu qui présente puis fait circuler le volume XXVIII des *Trésors monétaires de la France* qui vient de paraître et qui s'intitule *Trésors de monnaies espagnoles dans la France des XVIIe et XVIIIe siècles*. M. Jambu annonce par ailleurs que le trésor de la Jeanne-Élisabeth est visible, à partir du mois prochain (et jusqu'en septembre 2020) au musée de l'Éphèbe, à Agde (Hérault). Il signale également sa présence à l'université des Antilles, pôle Guadeloupe, le 6 novembre prochain, dans le cadre d'un séminaire organisé avec la Société d'Histoire de la Guadeloupe (« Histoire et archéologie – apports croisés »), où il parlera du thème suivant : « Connaître la circulation monétaire en Guadeloupe (XVIIe-XVIIIe siècles) ».

M. Laurent Schmitt prend la parole pour indiquer que l'Association numismatique du Centre fête cette année, les 26-27 octobre prochains, son demi-siècle d'existence.

La présidente annonce que M. Antony Hostein (EPHE, UMR 8210-ANHIMA) animera le troisième atelier de formation en numismatique des mondes celtique et romain à destination des étudiants et des personnes intéressées, en partenariat avec le département des Monnaies, médailles et antiques, le musée Carnavalet-Histoire de Paris et l'IRAMAT. Il se déroulera du 1er au 3 octobre prochain à Paris (INHA salle de l'EPHE).

Elle cède enfin la parole à M. Charles Froidevaux, membre correspondant étranger de la SFN, qui présente longuement son dernier ouvrage en trois volumes et intitulé *Histoire économique et monétaire de la Suisse occidentale (1589-1818)*.

La présidente fait circuler, à la demande de M. Jean-Albert Chevillon, le volume 2018 des *Annales du Groupe numismatique du Comtat et de Provence*.

Communications

MM. Jay Dharmadhikari, Arnaud Clairand, François Joyaux et Christian Charlet présentent respectivement leur communication. À l'issue de celles-ci, la présidente remercie les orateurs, donne rendez-vous à l'assemblée pour la prochaine séance ordinaire (samedi 5 octobre 2019), puis déclare la séance close.

ANNONCES DE COURS (2019-2020)

École Pratique des Hautes Études

« Numismatique, archéologie et histoire monétaires de l'Europe celtique »

Horaires et lieu : les mercredis (par quinzaine) à partir du 23 octobre 2019, de 11 à 13h, à l'INHA (salle de l'EPHE), rue Vivienne.

Contact : Sylvia Nieto-Pelletier (nieto@cnrs-orleans.fr)

« Histoire monétaire et financière du monde grec »

Les cours-conférences porteront sur les questions de méthode dans la perspective de la publication annoncée d'un manuel méthodologique de numismatique grecque.

Horaires et lieu : les jeudis, à partir du 21 novembre 2019, de 14 à 16h, à l'INHA (salle de l'EPHE), rue Vivienne.

Contact : François de Callataÿ (francois.de.callatay@kbr.be)

« Histoire monétaire du monde romain »

1/ *La province d'Asie sous les Antonins et les Sévères : approche numismatique.*
2/ *Le règne de l'empereur Trajan Dèce (249-251) : numismatique et histoire (2).*
3/ *Actualité de la recherche : la monnaie en contexte archéologique (Gaule, Afrique, Balkans).*

Professeur invité : Aleksander Bursche, Professeur à l'Université de Varsovie – « Roman Coinage in Barbaricum » (conférence le jeudi 5 et le samedi 7 décembre 2019 à l'INHA)

Horaires et lieu : les jeudis, à partir du 24 octobre, de 12h à 14h à l'INHA (salle de l'EPHE), rue Vivienne.

Contact : Antony Hostein (antony.hostein@ephe.sorbonne.fr)
www.ephe.fr/formations/conferences/histoire-monetaire-du-monde-romain

« Numismatique et économie monétaire de l'occident médiéval et moderne »

1/ *La production monétaire et ses sources au XIVe siècle.*
2/ *Quantification et place de la monnaie au XIe siècle.*

Horaires et lieu : les vendredis, à partir du 8 novembre 2019, de 14h à 16h en Sorbonne, Escalier E, 1er étage, salle d'Égyptologie D054

Contact : Marc Bompaire (marc.bompaire@ephe.psl.eu ; bompaire.marc@wanadoo.fr)

École du Louvre

« La monnaie romaine à l'époque républicaine »

Horaires et lieu : les lundis (par quinzaine) à partir du 28 octobre 2019, de 15h45 à 17h45 – salle Nara (10 séances)

Contacts : Dominique Hollard (dominique.hollard@bnf.fr)
Vincent Drost (vincent.drost@bnf.fr)

ATTENTION, ces cours sont payants et sur inscription

Université de Bourgogne

« Numismatique antique »
(L3 Histoire de l'art et d'Archéologie)
Horaires et lieu : les mercredis, à partir du 18 septembre 2018, de 15h à 16h, salle 153 du bâtiment Lettres, 2 bd Gabriel, Dijon.

Contact : Laurent Popovitch (laurent.popovitch@u-bourgogne.fr)

Université de Caen-Normandie

« Introduction à la numismatique »
(Licence 3 et Master Histoire parcours Archéologie)

Horaires : 1er et 2e semestre 2019-2020.

Contact : Pierre-Marie Guihard (pierre-marie.guihard@unicaen.fr)

Université de Nantes

« Numismatique et archéologie »
(Master Archéologie, Sciences pour l'Archéologie)

Horaires : 1er semestre 2019.

Contact : Pierre-Marie Guihard (pierre-marie.guihard@unicaen.fr)

Université Paris-Sorbonne (Paris IV)

« Numismatique grecque »

• Cours d'initiation à la numismatique grecque.
Horaires et lieu : les lundis, à partir du 16 septembre 2019, de 14h à 15h, Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris, salle D 224.

• Séminaire : Monnaie, politique et économie dans le monde grec antique.
Horaires et lieu : les lundis, à partir du 16 septembre 2019, de 15h à 17h, Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris, salle D 224.

Contact : Marie-Christine Marcellesi
(Marie-Christine.Marcellesi@sorbonne-universite.fr)

Université d'Orléans

« Initiation à la numismatique antique »
(Licence Histoire 2e année)

Horaires et lieux : sites Orléans et Châteauroux (2e semestre, cours hebdomadaire)

Contact : A. Suspène (arnaud.suspene@univ-orleans.fr)

« Numismatique romaine »
(Licence Histoire 3e année)

Horaires et lieux : sites Orléans (Ch. Parisot-Sillon) et Châteauroux (Th. Bauzou)
(2e semestre, cours hebdomadaire)

Contact : Charles Parisot-Sillon (charles.parisot-sillon@univ-orleans.fr)

« Monnaie, finance et politique dans l'Antiquité »
Master 2 Recherche « Pouvoirs, Cultures, Sociétés »

Horaires et lieux : les lundis, à partir du 9 septembre 2019, de 10h à 12h, à l'Université d'Orléans (1er semestre)

Contact : Arnaud Suspène (arnaud.suspene@univ-orleans.fr)

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2019

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger)	26 €
Membres titulaires	34 €
Étudiant (moins de 28 ans et avec justicatif)	2 €
Droit de première inscription	8 €
Abonnement au *BSFN*	
Membres de la SFN	
France	28 €
Étranger	34 €
Non membres de la SFN	
France	40 €
Étranger	45 €
Vente au numéro	5 €
Changement d'adresse	1,50 €

Compte bancaire	BRED Paris Bourse
Code BIC	BRED FRPPXXX
N° IBAN	FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0520 G 84906

Société Française de Numismatique
Reconnue d'utilité publique
Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
http://www.sfnumismatique.org | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Catherine GRANDJEAN
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD
(pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie Corlet

9 770037 934005